

**DOCUMENT DE PROJET**

<b>Pays:</b>	Burkina Faso
<b>Titre du projet:</b>	Projet d'amélioration de la gestion et de l'exploitation durable des PFNL (PAGED/PFNL)
<b>Numéro de projet:</b>	GCP/BKF/053/LUX
<b>Date de démarrage:</b>	Décembre 2009
<b>Date d'achèvement :</b>	Décembre 2012
<b>Montant:</b>	USD 5 356 257 (EUR 3 693 970)

## I CONTEXTE

Les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) occupent une place importante auprès des populations surtout celles du monde rural. En effet, ils sont utilisés par ces populations pour satisfaire les besoins de subsistance (alimentation et santé) ou comme sources de revenus additionnels et d'emploi. 1,2 milliards de personnes des pays en développement utilisent les arbres de leurs fermes (champs) pour en tirer de la nourriture et des revenus (FAO, 1996).

Sur le plan alimentaire, l'alimentation en milieu rural est assurée par une large gamme de produits forestiers non ligneux (feuilles de baobab, calice de Bombax, produits dérivés des fruits de néré ou du karité, fruit et sève du rônier, etc.). L'utilisation des PFNL alimentaires est variée selon les régions, les disponibilités, les habitudes alimentaires et les savoirs locaux. Consommés crus ou après cuisson, les PFNL alimentaires remplacent les cultures céréalières durant les périodes de crise (sécheresse, invasion des cultures par les criquets) ou sont utilisés comme compléments nutritionnels. La valeur nutritive d'une gamme de fruits sauvages montre que certaines carences en vitamines ou en micronutriments ont pu être évitées ou peuvent être corrigées par leur consommation régulière (ABESF, 1998). Selon l'INERA, les fruits sauvages sont riches en vitamines liposolubles. A titre d'exemples, la teneur de l'orange en vitamine C'est de 57 mg/100 g alors que celle du fruit de *Adansonia digitata* (baobab) est de 360 mg/100 g, et celle de *Ziziphus jujube var. spinosa* (Mouagna) est de 1000 mg/100 g (FAO, 1996). Les fruits de *Landolphia heudelotii* contiennent des vitamines E, K3, K1 et  $\beta$ -carotène (provitamine A) et ceux du *Saba senegalensis* sont une véritable source de provitamine A ( $\beta$ -carotène = 1559  $\mu$ g/100g).

Sur le plan économique, les revenus monétaires générés par l'exploitation des seuls PFNL, bien qu'en déca de la réalité, seraient d'une vingtaine de milliards par an et représenteraient au moins 10 pourcent du Produit Intérieur Brut (PIB) du pays, (FAO, 1987). Des données issues<sup>1</sup> du *Projet d'Appui à la Gestion participative des Ressources Naturelles (PAGREN 2006 – 2011)*, appuyé par le Luxembourg dans la Région des Hauts-Bassins (BKF/012), font ressortir que « la collecte et la préparation de plantes médicinales traditionnelles dans la zone d'intervention du projet, procurent un revenu annuel moyen par individu de 90 500 FCFA. La collecte d'environ 200 kg de noix de cajou par femme et par an, procure un revenu additionnel d'environ 100 000 FCFA par collectrice et par an. Si on y ajoute la transformation des noix brutes en amande de cajou, ce revenu peut être augmenté d'environ 150 000 FCFA par femme et par an... ». Selon les résultats d'une étude commanditée récemment dans le cadre du projet FAO-TCP/BKF/3201, le gain brut mensuel des acteurs cueilleurs de graines de néré serait de 9 228 FCFA pour 64 kg de graines de néré vendu et les taux de profit qui découlent de l'exploitation des graines du néré sont positifs pour tous les maillons de la filière (de l'ordre de 1 150 pourcent pour les acteurs cueilleurs, 117,25 pourcent pour les détaillants, 121 pourcent pour les semi-grossistes et 122 pourcent pour les grossistes). La même étude indique que la transformation des graines de néré en soubala (graines fermentées pour assaisonner les sauces) engrangerait pour les acteurs dudit maillon, un taux de profit de 1 309 pourcent. Certains PFNL (amandes de karité notamment et dans une moindre mesure la gomme arabique et les fruits de tamarin) font l'objet d'un commerce international contribuant ainsi à la réduction du déficit de la balance commerciale du Pays. Les amandes de karité ont représenté par exemple, le troisième produit d'exportation du Burkina Faso et contribuaient pour 15 pourcent au PIB dans les années 1980s (Terpend, 1982).

Face à l'importance des PFNL dans l'amélioration des revenus des acteurs, dans la contribution à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la santé des populations, l'on assiste à un regain d'intérêt

---

<sup>1</sup> Source : Discours du Chargé d'Affaires a.i. de l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg & Chef de la Coopération luxembourgeoise au Burkina Faso, à l'occasion de la Journée Nationale du Paysan le 14 mars 2009 à Koudougou.

pour leur promotion qui se traduit par une multitude d'initiatives. Sans être exhaustif, l'on peut citer ceux qui sont en cours tels :

- le programme d'Amélioration des revenus et de sécurité alimentaire pour les groupes vulnérables (ARSA), composante « Exploitation rentable des ressources naturelles, spécifiquement des Produits forestiers non ligneux », financé par le PNUD pour la période 2006-2010 ;
- le projet TCP/BKF « Formulation d'une stratégie nationale de promotion et de valorisation des PFNL au Burkina Faso », financé par la FAO pour la période 2008 – 2010 ;
- le projet « Assistance aux ménages vulnérables victimes de malnutrition et de chocs climatiques et économiques à travers la valorisation des Produits forestiers non ligneux au Burkina Faso » ; financé par la Coopération suisse et exécuté par la FAO/Burkina pour la période 2009 – 2010 ;
- des projets de gestion des ressources naturelles ayant des volets PFNL tels que :
  - le Projet d'appui à la gestion participative des ressources naturelles (PAGREN), appuyé par le Luxembourg dans la Région des Hauts-Bassins pour la période 2006 – 2011 ;
  - le Programme d'appui au développement de l'agriculture du Burkina Faso, Phase II (PADAB II), financé par le Danemark de 2006 à 2011 ; ce programme est placé sous la responsabilité du Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques et a une composante "développement rural décentralisé" qui intègre la filière Karité dans la région de l'Est et la filière Gomme dans la région du Sahel ;
  - le Projet d'amélioration de la productivité et de la sécurité alimentaire (PAPSA) en cours de négociation avec la Banque Mondiale qui envisage la prise en compte de quatre produits forestiers non ligneux autour de 7 aires protégées dans la région de l'Est.

Ces interventions sont variées de par leurs approches et zones d'intervention. Elles restent cependant pour la plupart, isolées et non concertées. Ce faisant, l'exploitation des PFNL demeure dans l'informel et les résultats sont peu perceptibles en termes d'amélioration de la sécurité alimentaire, de création de revenus et d'emplois au profit du monde rural. Vu sous cet angle, il apparaît que le Burkina Faso réalisera difficilement l'Objectif du Millénaire pour le développement (OMD) se rapportant à l'élimination de la pauvreté et de la faim.

L'enjeu apparaît alors de promouvoir le développement des filières agrosylvopastorales afin de générer suffisamment de croissance pour contribuer à la lutte contre la pauvreté et particulièrement au renforcement de la sécurité alimentaire. De nouvelles voies sont donc à identifier en tenant compte de toutes les potentialités pouvant exister.

C'est pourquoi, dans le souci de voir ses actions participer au bien être socio économique des populations tout en préservant la biodiversité, le Ministère de l'environnement et du cadre de vie (MECV) a retenu dans son premier PROTECV, la promotion des filières de PFNL parmi les actions prioritaires. La création d'une Agence de promotion des PFNL (APFNL) qui doit servir d'interface entre l'État et les autres acteurs intervenant dans les PFNL participe de cette volonté.

Le présent projet qui vise à améliorer la gestion et l'exploitation des PFNL afin de contribuer à la sécurité alimentaire et à l'accroissement des revenus des ménages s'inscrit dans cette logique.

## **II JUSTIFICATION DE LA DEMANDE D'APPUI**

Le projet se propose d'appuyer d'une part, les acteurs intervenant dans la gestion et l'exploitation des PFNL à travers le renforcement de leurs capacités organisationnelles et techniques et d'autre part, de contribuer à l'équilibre alimentaire et à l'accroissement des revenus des ménages pauvres en mettant l'accent sur l'utilisation et la valorisation des PFNL comestibles (ou alimentaires) jugés porteurs.

## 2.1 Le choix des PFNL prioritaires à couvrir par le projet

La viabilité sur le long terme exigera de concentrer les efforts sur des filières prioritaires, de se conformer à la dynamique du marché et de tenir compte des possibilités offertes en termes de potentiel exploitable. Ainsi, le projet mettra l'accent sur les filières des PFNL comestibles et notamment ceux issus d'*Adansonia digitata*, du *Balanites aegyptiaca*, du *Tamarindus indica*, de *Parkia biglobosa* et de *Saba senegalensis*.

Ces filières ont été proposées en tenant compte des priorités déterminées dans le PROTECV, des potentialités disponibles dans les régions, de l'intérêt des populations pour ces spéculations (habitudes alimentaires), de leur intérêt économique et de leur valeur ajoutée nutritionnelle et d'accompagnement. Il reste bien entendu que le nombre de PFNL pourra être élargi en fonction de l'intérêt et des habitudes alimentaires des populations concernées.

## 2.2 La structuration des filières et l'organisation des acteurs

Excepté le coton, le manque de structuration des filières agrosylvopastorales et la faible organisation des acteurs ont été identifiés par la plupart des études diagnostiques du secteur de développement rural, comme étant des contraintes récurrentes principales pour la promotion des filières. Pour les PFNL, l'inorganisation du secteur entraîne une faible visibilité et une incertitude sur l'ampleur de leur contribution à l'économie nationale.

C'est à juste titre donc, que parmi les recommandations issues de la 13<sup>ème</sup> édition des Journées Nationales du Paysan, il a été retenu « l'organisation et la structuration des acteurs selon une approche filières ». L'approche filière a aussi été prônée dans le PDA/ECV et dans le PROTECV. Tenant compte d'une part, des engagements pris par les producteurs lors de la 13<sup>ème</sup> édition des Journées Nationales du Paysan et d'autre part, des priorités définies dans le PROTECV, le projet appuiera dans toutes les régions du pays, la mise en place d'organisations professionnelles (groupements et unions) pour tous les maillons des filières citées plus haut et celles liées au *Vitellaria paradoxa* (karité).

## 2.3 La contribution à la sécurité alimentaire et à l'accroissement des revenus des ménages par l'utilisation et la valorisation des PFNL prioritaires

Dans les zones de vulnérabilité du pays, 40 à 50 pourcent des ménages ne disposent pas d'une production suffisante ou de revenus suffisants pour satisfaire leurs besoins alimentaires. L'analyse de la pauvreté révèle qu'elle est un phénomène essentiellement rural avec 53,2 pourcent de la population concernée contre 14,9 pourcent en milieu urbain et qu'elle touche particulièrement le genre féminin.

Le choix des PFNL est donc fait à dessein car ils rentrent fréquemment dans la composition des repas et sont régulièrement vendus sur la place des marchés ruraux.

## 2.4 La synergie avec les autres projets

Le projet est conçu pour d'une part, contribuer à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions national pour la valorisation des PFNL (dont l'élaboration est en cours d'achèvement) et d'autre part, renforcer les autres projets en cours d'exécution dans le domaine des PFNL.

- *La formulation d'une stratégie nationale de promotion et de valorisation des Produits forestiers non ligneux*

Face aux contraintes de divers ordres rencontrées par les acteurs intervenant dans les domaines des PFNL, il est apparu nécessaire au Gouvernement du Burkina Faso de disposer d'une stratégie nationale et d'un plan d'actions sur les PFNL et qui puissent permettre d'harmoniser les interventions des différents acteurs. D'où le projet TCP/BKF/3201 financé par la FAO pour un montant de 303 000 USD. Il est en cours d'exécution par l'APFNL du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie de novembre 2008 à octobre 2010. Les études de base devant permettre de faire un diagnostic du secteur sont achevées et la stratégie assortie d'un plan d'actions sont en cours d'élaboration. Après la tenue de cinq ateliers régionaux et un atelier national de validation, il est envisagé l'adoption des documents par le Gouvernement dès début 2010.

Le présent projet arrive donc à point nommé car il contribuera à la mise en œuvre de la stratégie nationale et du plan d'actions sur les PFNL et sera une suite logique de l'assistance de la FAO au Gouvernement du Burkina Faso dans le domaine des PFNL.

➤ *Le projet « Amélioration des Revenus et de la Sécurité Alimentaire ; composante Produits Forestiers Non Ligneux – ARSA/PFNL »*

Ce projet est inscrit au titre de l'UNDAF 2007 – 2010 et est mis en œuvre grâce à l'appui technique et financier du PNUD. Il prend donc fin en décembre 2010. Pour cette dernière année, ledit projet concentrera ses interventions de promotion et de valorisation autour des PFNL prioritaires retenus dans le PROTECV et dans des régions où il a su insuffler une dynamique perceptible. Il s'agit particulièrement des régions de la Boucle du Mouhoun, du Sud Ouest, des Hauts Bassins et des Cascades.

➤ *Le projet OSRO/BKF/902/SWI « Assistance aux ménages vulnérables victimes de malnutrition, de chocs climatiques et économiques à travers la valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux au Burkina Faso »*

Ce projet est un projet d'urgence exécuté sur le terrain par l'APFNL et dont la mise en œuvre est supervisée par l'Unité d'urgence et de réhabilitation de la FAO. D'un montant de 758 450 USD financé par la Coopération Suisse, le projet vient de démarrer ses activités qui doivent s'achever en octobre 2010. Les régions de concentration des actions dudit projet sont celles du Nord et du Centre Nord. Les PFNL à promouvoir dans ces régions sont ceux issus d'*Adansonia digitata*, de *Balanites aegyptiaca*, de *Tamarindus indica* et de *Saba senegalensis*.

Le nouveau projet viendra renforcer les projets ci-dessus à savoir le projet ARSA/PFNL financé par le PNUD, les projets TCP/BKF/3201 et OSRO/BKF/902/SWI financés par la FAO, de par la prise en compte d'une part, d'actions qui s'exécutent dans le moyen et les longs termes et, d'autre part, des préoccupations de développement plus étendues. En outre, il devra permettre :

- de mettre en œuvre des actions de développement organisationnel à l'échelle du territoire national ;
- d'étendre l'appui aux ménages vulnérables à 7 régions ;
- de prendre en compte l'ensemble des PFNL comestibles dans la démarche et de cibler les interventions sur ceux issus de 3 espèces ressources ;
- de renforcer le cadre institutionnel de gestion des PFNL.

Les liens fonctionnels entre les projets en cours d'exécution et le nouveau résideront dans les faits que l'exécution des activités sur le terrain sera menée par l'APFNL grâce à l'assistance technique de la FAO au travers de ses services habilités et de son réseau d'experts.

➤ *La synergie avec le projet d'appui au Programme National de Gestion des Ressources Forestières*

La synergie sera aussi recherchée avec le projet d'appui au Programme National de Gestion des Ressources Forestières. Ce projet (en cours de formulation) sera financé dans le cadre du PIC 2008-2012 pour un montant de 11 millions d'Euros et sera exécuté par le MECV au travers de la coopération bilatérale avec le Grand Duche du Luxembourg.

Les résultats attendus du projet sont les suivants :

- les capacités des acteurs sont renforcés pour une gestion durable des ressources forestières ;
- les superficies forestières gérées de manière durable sont accrues ;
- les filières forestières porteuses sont promues ;
- le dialogue et la concertation en matière de gestion durable des ressources forestières sont facilités.

Par rapport aux PFNL, il s'agira d'augmenter l'offre en divers produits forestiers ligneux et non ligneux par l'accroissement du potentiel au travers d'actions d'aménagement, de restauration et de plantation d'arbres. A cet effet, il est envisagé la mise en place d'un fonds d'appui pour financer des micros projets émanant des acteurs et ne pouvant pas être pris en compte par les autres projets.

L'APFNL en tant que structure du MECV, sera partie prenante à la mise en œuvre de ce projet et veillera à la cohérence des interventions.

### **III DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET**

#### **3.1 Objectifs du projet**

L'objectif global du projet est de « améliorer la gestion et l'exploitation des PFNL afin de contribuer à la sécurité alimentaire et à l'accroissement des revenus des ménages tout en préservant la biodiversité ».

Les objectifs spécifiques sont :

- Renforcer les capacités organisationnelles et techniques des acteurs ;
- Accroître les revenus d'au moins 5 000 ménages dans chacune des 7 régions d'intervention à travers la transformation et la commercialisation des Produits Forestiers Non Ligneux ;
- Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'au moins 5 000 ménages dans chacune des 7 régions d'intervention à travers la consommation des PFNL ;
- Contribuer à la protection et à la gestion rationnelle des espèces concernées ;
- Améliorer le cadre institutionnel de gestion et de coordination de l'exploitation des PFNL.

#### **3.2 Stratégie d'intervention**

La stratégie de mise en œuvre du projet, s'appuiera sur :

➤ *L'approche filière*

Les interventions précédentes ont montré que le traitement des problèmes d'un maillon n'entraîne pas nécessairement l'accroissement des performances d'une filière. En effet, des goulots d'étranglement sur d'autres maillons sont en mesure d'annihiler les effets escomptés. Le projet a adopté l'approche filière basée sur un diagnostic intégré et des interventions couvrant l'ensemble des maillons (de la production jusqu'à la commercialisation). Cette approche verticale tend à motiver plus efficacement les acteurs à la différence des interventions passées qui ont le plus souvent porté sur l'intensification de la production, plutôt que l'éradication des contraintes dans la gestion de la transformation, du transport, du marketing et de la distribution.

Les investigations faites dans le secteur des PFNL révèlent par ailleurs, que les acteurs d'un maillon donné mènent rarement leurs activités autour d'un seul PFNL, mais plusieurs selon les périodes de disponibilité des produits. De ce fait, le regroupement des acteurs autour d'un PFNL d'une espèce donnée conduira à retrouver les mêmes acteurs dans la plupart des groupements ou structures à mettre en place. Tenant compte de ce constat et de cette analyse, la stratégie de promotion des PFNL en cours d'élaboration prônera l'organisation des acteurs selon les types d'utilisation<sup>2</sup>. Le schéma suivant sera envisagé : mise en place de groupes d'intérêt à la base (sous filières), puis regroupement des groupes d'intérêt en structures faïtières par filière. La filière concernera un ensemble de produits issus d'une même espèce pourvoyeuse.

➤ *L'approche Analyse et Développement des Marchés (ADM)*

C'est une approche intégrée initiée par les services techniques de la FAO et adoptée par le ministère de l'environnement et ses partenaires dans le cadre de l'exploitation des PFNL. L'ADM a pour souci d'aider la population locale à créer des entreprises lucratives tout en conservant les ressources forestières. Son point fort est la prise en compte systématique non seulement des questions techniques, commerciales et financières, mais aussi des aspects sociaux et environnementaux d'un produit. Ainsi, l'estimation de la durabilité des écosystèmes locaux fait partie intégrante de l'identification et de la planification des entreprises potentielles. ADM offre également des éléments d'orientation pour choisir les produits commercialement et nutritionnellement les plus intéressants. Elle permet aux opérateurs de terrain d'aider les membres de la communauté intéressés à s'organiser en équipes pour recueillir les informations nécessaires tout au long du processus. L'aboutissement de la démarche et de la méthodologie prônées par l'approche ADM est d'appuyer une population locale à développer des produits et des marchés pour en tirer un profit sans porter atteinte aux ressources naturelles et ce, au travers l'élaboration et la mise en œuvre de Plans de Développement d'Entreprises (PDE).

Les PDE permettent :

- d'identifier les PFNL disponibles, ceux pour lesquels les conditions de valorisations existent (potentiel, marchés, etc.) ;
- d'identifier et de planifier les capacités humaines et financières disponibles au niveau des acteurs et ceux à prévoir pour assurer leur appui ;
- de clarifier le type d'aide que chaque type d'entreprises pourra recevoir ;
- de mettre en œuvre des stratégies de sortie du projet si l'aide dont les principaux acteurs des filières ont besoin excède la capacité du projet.

L'approche ADM comporte en outre des garde-fous pour empêcher le développement de marchés et de produits qui conduiraient à une surexploitation des ressources. Cette approche aide à mesurer l'évolution des marchés et à adapter les produits afin qu'ils demeurent compétitifs et attractifs pour les consommateurs.

➤ *Les stratégies de sortie du projet et les perspectives de pérennisation des acquis*

Les stratégies de sortie du projet reposeront sur :

- la mise en place d'organisations faïtières, de coopératives, d'associations et autres groupements d'acteurs par filière qui seront par la suite impliquées dans la mise en œuvre des activités ;
- l'existence de structures étatiques partenaires (directions régionales de l'environnement, de l'agriculture, des ressources animales, de la promotion de la femme, de la jeunesse et de

---

<sup>2</sup> Les PFNL peuvent être classifiés différemment, e.g. selon l'usage final (médicaments, boissons, ustensiles, etc.) ou bien les parties de la plante utilisées (racines, feuilles, écorces, etc.). Il est envisagé d'adopter la classification de Chandrasekheran (1995) qui a établi une classification des PFNL selon les principaux systèmes de classification internationale, comme Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (Système harmonisé ou SH), la Classification Type du Commerce International (CTCI) et la classification provisoire des principaux produits.

- l'emploi, etc.) et d'ONG actifs dans les villages et intervenant dans la gestion des ressources naturelles sera saisie pour mener les activités du projet selon l'approche « faire-faire » ;
- l'existence des caisses populaires est une opportunité pour l'octroi de crédits aux exploitants dont les activités sont viables.

L'exécution des activités par une structure pérenne qu'est l'Agence de Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux (APFNL), permettra de pérenniser les acquis du projet.

En perspectives, il est envisagé à court termes :

- un renforcement des capacités d'encadrement par la création de quatre antennes régionales afin d'être en contact direct avec les acteurs des PFNL ;
- l'autonomie financière de l'APFNL par la mise en place progressive d'un dispositif d'autofinancement des activités ; cela passera par une étude d'identification des sources et types de recettes et une autorisation de perception de recettes ; selon une étude de faisabilité récente qui visait la mise en place d'une structure de promotion et de valorisation des PFNL, il ressort qu'une telle structure « serait économiquement et socialement rentable à partir de sa deuxième année, où le résultat net après impôt commence à être positif d'environ 4,7 pourcent ». Les Résultats nets après impôts et déduction des charges seraient de l'ordre de (-) 3 828 853 FCFA la première année, de 24 771 146 FCFA à l'an 2 et de 53 371 146 FCFA à l'an 5.

### **3.3 Activités du projet**

Les activités du projet seront menées pour l'atteinte des résultats formulés conformément aux objectifs spécifiques ci-dessus visés.

#### **3.3.1 Activités de l'objectif 1 « Renforcer les capacités organisationnelles et techniques des acteurs »**

Les diagnostics menés sur le sujet par les études commanditées dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de promotion des PFNL révèlent qu'il existe peu d'organisations et de cadres de concertation spécifiques aux acteurs des PFNL. Les organisations existantes (relatives notamment à l'amande de karité, à la gomme arabique) le sont à une échelle locale (village, province) et sont mal structurées.

Or une bonne structuration des filières et une organisation conséquente des acteurs constituent les bases du développement des PFNL, qui rappelons le, constituent un nouveau secteur à promouvoir au Burkina Faso. De ce fait, une intervention ciblée sur trois PFNL et localisées dans quelques régions aura des effets limités car une filière dépasse le cadre local.

Aussi, cet objectif aura une portée nationale et les activités à mener dans ce cadre vont couvrir toutes les régions.

Le projet renforcera d'une part, les capacités organisationnelles des acteurs directs (cf. résultat 1.1) des différents maillons des filières des PFNL (de la production à la commercialisation) et d'autre part, leurs capacités techniques (cf. résultat 1.2). Les activités à mettre en œuvre dans ce sens concerneront aussi bien les filières prioritaires que non prioritaires. Les activités de renforcement des capacités organisationnelles auront une envergure nationale mais celles relatives au renforcement des capacités techniques ne se limiteront qu'à la zone de concentration du projet (7 régions).



Il s'agira donc dans le cadre de ce projet de mener les activités suivantes :

➤ **au titre du résultat 1.1 « Les capacités organisationnelles des acteurs (producteurs/cueilleurs, transformateurs, commerçants) sont renforcées »**

- *Activité 1.1.1 : Recenser les acteurs professionnels et les organisations socioprofessionnelles (Associations, groupements ou coopératives, sociétés, les sociétés/unités de transformation et de commercialisation) œuvrant dans l'exploitation, la commercialisation et la promotion des PFNL* : cette activité devra permettre de constituer un répertoire des acteurs évoluant dans les domaines des PFNL et sensés être des futurs interlocuteurs des structures d'appui, voire de partenaires commerciaux ;
- *Activité 1.1.2 : Organiser des ateliers d'information et de concertation avec les acteurs* : il s'agira d'organiser au niveau communal (zones de production des PFNL), provincial, régional et national, des ateliers, des réunions et diverses rencontres d'information et d'échange afin d'expliquer aux acteurs des PFNL (des différents maillons), les biens fondés d'une organisation et le contenu des textes y relatifs ; outre l'appui à la tenue des rencontres d'envergure, cette activité devrait permettre à l'APFNL d'expliquer ses missions et attributions et de jouer son rôle de coordination des interventions des acteurs ;
- *Activité 1.1.3 : Appuyer la mise en place d'organisations faïtières, de coopératives, d'associations et autres groupements d'acteurs par filière* : cette activité consistera à appuyer la tenue des différentes réunions statutaires devant aboutir à l'adoption de règlements intérieurs, de statuts et à la mise en place de bureaux pour piloter les activités d'une structure concernée.
- *Activité 1.1.4 : Appuyer la mise en place et l'animation de cadres de concertation des acteurs des PFNL* : bien souvent, les acteurs des filières de PFNL émettent le souhait de se rencontrer autour de sujets spécifiques, mais la modestie des moyens les obligent à limiter leurs cadres à une échelle locale (cas des rencontres annuelles des acteurs de la filière anacarde) ou à exclure des acteurs d'un maillon donné (cas de la filière karité) ; ceux qui, jusque-là ont réussi à se rencontrer, l'ont fait grâce à l'appui de projets (cas de la filière Moringa) ; au niveau des structures d'encadrement, aucun cadre de concertation n'existe ;

➤ **au titre du résultat 1.2 « Les capacités techniques des acteurs (producteurs/cueilleurs, transformateurs) sont renforcées »**

- *Activité 1.2.1 : Identifier les pratiques locales de cueillette, de conservation et de transformation des PFNL* : cette activité est programmer en vue d'améliorer les techniques existantes et de valoriser les meilleures pratiques ;
- *Activité 1.2.2 : Mener des actions d'IEC* : dans le souci de promouvoir les meilleures techniques de cueillette, de conservation et de transformation des PFNL les plus rentables et offrant les meilleures qualités nutritionnelles des produits, il sera mener des activités d'Information, d'Education Communication à l'endroit des ménages ; les canaux seront les radios locales, des séances de sensibilisation dans les villages, la conception et la diffusion de guides, posters, calendriers en diverses langues
- *Activité 1.2.3 : Élaborer un plan de formation technique des acteurs* : l'élaboration des PDE selon l'approche ADM devra permettre d'identifier les besoins en formation des acteurs dans divers domaines (collecte, conservation, transformation, gestion financière, etc.) ; ces besoins seront consignés dans un plan qui sera mis en œuvre dans le temps et dans l'espace ;
- *Activité 1.2.4 : Concevoir des modules de formation des acteurs en techniques de production, de transformation et de conditionnement des produits* : des constats effectués sur le terrain font ressortir que certains acteurs disposent de connaissances sur les techniques de collecte, de transformation et de conditionnement des PFNL mais qui sont jalousement gardées ; le projet va crever cet abcès par la conception de fiches techniques destinées à la formation des formateurs (trices) villageois(es) des structures associatives à charge de transférer leurs connaissances à l'ensembles des autres membres ;
- *Activité 1.2.5 : Assurer la formation des acteurs sur des thématiques diverses (techniques de production, de transformation et de conditionnement des produits, capacités en plaidoyer et en*

*négociation, etc.*) : le projet organisera selon les cas (in situ et au siège de l'APFNL), des sessions de formation à l'intention des formateurs (trices) villageois(es) des structures associatives et appuiera les formations que ceux-ci/celles-ci feront à l'intention des autres membres ;

- *Activité 1.2.6 : Organiser des voyages d'études à l'intérieur du Burkina et deux dans la sous région au profit des acteurs directs des filières de PFNL* : il s'agira au travers de cette activité, de permettre aux acteurs directs de s'enquérir des expériences menées ailleurs dans les domaines des PFNL.

### **3.3.2 Activités de l'objectif 2 « Accroître les revenus d'au moins 5000 ménages dans chacune des 7 régions d'intervention à travers la transformation et la commercialisation des Produits Forestiers Non Ligneux »**

Les investigations menées dans le cadre du projet TCP (FAO)/Formulation d'une stratégie de promotion des PFNL révèlent que « la contribution des Produits Forestiers Non Ligneux à la formation des revenus des ménages est de 23 pourcent et contribuent considérablement aux postes de dépenses des ménages ».

Les activités à mettre en œuvre dans le cadre de cet objectif viseront l'accroissement des revenus des ménages en se focalisant sur les PFNL prioritaires.

La porte d'entrée sera des Plans de Développement d'Entreprise de PFNL (PDE) qui seront élaborés (cf. résultat 2.1) et mis en œuvre par les acteurs bénéficiaires selon l'approche ADM.

L'appui à la mise en œuvre des PDE passera par d'une part, par le financement des activités (acquisition d'équipements et infrastructures divers, renforcement des fonds de roulement, etc.) des structures associatives et des groupes d'intérêt travaillant dans le domaine des PFNL (cf. résultat 2.2) et d'autre part, par le développement du marché des PFNL (résultat 2.3).

Les activités prévues sont les suivantes :

#### ➤ **au titre du résultat 2.1 « La situation des PFNL dans les zones d'intervention du projet est établie »**

- *Activité 2.1.1 : Identification des sites potentiels d'intervention* : il s'agira de faire une prospection afin de détecter les localités disposant de ressources et des produits pour assurer un approvisionnement en matière première. Ces sites sont susceptibles d'être retenus comme lieux à partir desquels le projet va démarrer ses activités ;
- *Activité 2.1.2 : Appuyer les ménages à élaborer des plans de développement d'entreprise de PFNL (PDE)* : cette activité sera menée selon trois phases pour chaque site retenu à savoir : i) une analyse de la situation existante ; ii) une sélection des produits, des marchés et des moyens de mise sur le marché ; iii) une planification des actions dans le cadre d'un développement durable ; en règle générale, l'élaboration des PDE doit être menée par une équipe pluridisciplinaire bien formée sur l'approche ADM ; cette activité peut être menée par des consultants, mais dans le cadre du projet et dans le souci d'assurer une appropriation des actions, la tâche sera menée par les équipes du projet avec l'appui des agents des structures partenaires (directions régionales de l'environnement, de l'agriculture, des ressources animales, de la promotion de la femme, de la jeunesse et de l'emploi, des ONG intervenant dans le domaine des PFNL, etc.) ;

➤ **au titre du résultat 2.2 « Les PDE sont mis en œuvre avec l'appui du projet »**

- *Activité 2.2.1 : Appuyer la production et la diffusion de technologies adaptées de cueillette, de stockage, de conservation, de conditionnement et de transformation de PFNL* : bien souvent, les technologies existent dans les pays du Nord et sont peu accessibles aux populations des pays du Sud pour diverses raisons (cherté, refus de transfert, préservation de la propriété intellectuelle, etc.), pourtant, des artisans des pays du Sud possèdent des connaissances pouvant leur permettre de mettre au point (par création ou par adaptation) des technologies utiles ; cette activité devra permettre de soutenir les artisans locaux pour la production d'outils/équipements accessibles aux acteurs des PFNL par la mise à leur disposition de modèles et l'appui à l'acquisition des matières premières ;
- *Activité 2.2.2 : Appuyer les ménages pour l'acquisition d'outils et d'équipements appropriés de cueillette, de stockage, de conservation et de transformation des PFNL* : l'option adoptée par le projet de cibler les ménages pauvres nécessite leur appui pour l'acquisition des outils/équipements devant leur permettre de mener leurs activités ; conformément à l'approche ADM, cet appui viendra en renfort d'un apport initial de « l'entrepreneur <sup>3</sup> » qui sera déterminé ultérieurement (dans un manuel de procédures) et tiendra compte des pratiques en cours au niveau d'autres projets similaires.

➤ **au titre du résultat 2.3 « Le marché intérieur des PFNL est développé »**

- *Activité 2.3.1 : Soutenir la commercialisation des PFNL par l'appui des ménages en infrastructures marchandes (hangars, magasins de stockage en gros, etc.)* : cette activité suivra également la même logique que les précédentes (activités 222 et 231) ; il s'agira de contribuer à lever les goulots d'étranglement liés à la commercialisation en facilitant la mise à disposition des produits adaptés aux demandeurs ; cela passera par la réalisation d'infrastructures marchandes au profit des acteurs directs ; il sera ciblé prioritairement les marchés internes et environnants des villages et des petites villes ;
- *Activité 2.3.2 : Organiser la promotion des PFNL et soutenir la participation des exploitants aux foires, aux journées promotionnelles, etc.* : cette activité est conçue dans le souci de développer le marché intérieur des PFNL en permettant aux acteurs de faire connaître leurs produits et de nouer des relations d'affaires ;
- *Activité 2.3.3 : Appuyer les ménages pour une meilleure présentation et conditionnement des produits (emballages, labellisation, etc.)* : la promotion des PFNL est à ses débuts et tout est à faire ; or une bonne promotion d'un produit passe par son attrait, son conditionnement dans un emballage qui respecte en plus les normes environnementales ; outre l'appui-conseil aux ménages, l'APFNL devrait être à même de concevoir et de mettre à la disposition des acteurs directs des prototypes d'emballages adaptés aux PFNL et des étiquettes qui certifient que le produit respecte les normes requises ;
- *Activité 2.3.4 : Mettre en place et assurer le fonctionnement d'un système d'information sur les marchés (SIM) des PFNL* : l'amélioration des revenus des ménages suppose au préalable que leurs produits sont vendables et capables de leur apporter une valeur ajoutée ; la connaissance des prix des produits en vigueur dans les marchés locaux et selon la période, permettra donc d'assurer d'une part, l'appui-conseil aux producteurs encadrés par le projet pour la production de produits compétitifs et, d'autre part, de mieux orienter les consommateurs/acheteurs ; cette activité sera couplée aux activités 322 et 421. Elle consistera à mettre en place un réseau de collecte régulière de données s à partir des marchés locaux ; il est envisagé que ce réseau soit animé au début du projet par des ONG et associations locales au travers des protocoles à établir

<sup>3</sup> L'entrepreneur désigne ici, le groupe d'intérêt et/ou le ménage

avec elles<sup>4</sup>, leurs missions seront à terme dévolues aux structures faîtières qui seront mises en place dans le cadre de l'activité 113.

### 3.3.3 Activités de l'objectif spécifique 3 « Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'au moins 5.000 ménages dans chacune des 7 régions d'intervention à travers la consommation des PFNL »

Parmi les acteurs directs des filières, la catégorie sociale dominante est celle constituée de femmes et des enfants.

En mettant l'accent sur l'utilisation et la valorisation des PFNL alimentaires, le projet tentera d'ouvrir ou de renforcer de nouvelles perspectives pour les femmes afin qu'elles puissent se procurer des revenus monétaires.

Cette responsabilisation économique aura des avantages directs, en termes de sécurité alimentaire et de réduction de la vulnérabilité pour les femmes et les enfants dans les ménages ruraux.

Les activités envisagées par le projet sont formulées comme suit :

- **au titre du résultat 3.1 « Les PFNL sont disponibles en qualité et en quantité pour les ménages »**
- *Activité 3.1.1: Réaliser des tests de laboratoire sur les qualités nutritionnelles des PFNL* : les PFNL récoltés sur le terrain possèdent pour un même type de produit, des qualités nutritionnelles différentes liées à la zone écologique et aux techniques de manipulation (transformation, conservation, conditionnement, etc.), d'où la nécessité de faire des tests au laboratoire avant de procéder à la consommation ; pour ce faire, des protocoles seront établis avec les institutions nationales spécialisées (IRSAT, Laboratoire Nationale de la Santé, etc.) ;
- *Activité 3.1.2: Appuyer les ménages dans la mise en place de jardins potagers de PFNL, de vergers de PFNL* : les recherches menées par le Centre National des Semences Forestières (CNSF) et l'Institut National de l'Environnement et la Recherche Agricole (INERA) ont abouti à des résultats sur l'amélioration génétique et la production de PFNL ; *Adansonia digitata* par exemple, peut-être produit en pépinière avec pour objectif d'accroître la production en feuilles comestibles ; au travers de cette activité, le projet voudrait contribuer à améliorer la disponibilité des PFNL librement exploitables par les ménages et juguler ainsi, les contraintes liées à l'accessibilité des PFNL issus des forêts collectives (taxes d'exploitation, concurrence sur les ressources, éloignement, etc.) ;
- *Activité 3.1.3: Appuyer les producteurs dans la production de produits biologiquement propres* : afin de juguler la contamination des PFNL par des produits chimiques impropres à la consommation, cette activité consistera à apporter un encadrement aux producteurs sur l'utilisation des produits chimiques, l'identification des zones de prélèvement adaptés (exempts de pollution par les engrais, pesticides, insecticides chimiques), la production de compost biologiques pour l'enrichissement des jardins, vergers et plantations des PFNL.
- *Activité 3.1.4: Organiser et appuyer l'approvisionnement des ménages en PFNL à partir des zones de production (forêts classées, protégées)* : l'approvisionnement en PFNL (bruts non transformés) constitue un goulot d'étranglement entre le maillon des producteurs (collecteurs) et celui des transformateurs ; en effet, un produit peut-être disponible dans une localité donnée, mais du fait des difficultés de transport, il ne peut être suffisamment valorisé ; par ailleurs, les ménages ne consomment un produit que s'il existe en quantité suffisante ; aussi, cette activité suivra la même démarche que l'activité 222 en facilitant l'acquisition de moyens de transport

<sup>4</sup> Une autre alternative pourrait consister à passer par les agents forestiers et les collecteurs d'impôts des collectivités territoriales, mais de par leurs fonctions, ils sont perçus par les vendeurs comme étant des agents répressifs ; aussi, les informations qui leurs sont fournies par les vendeurs ne sont pas souvent objectives.

(charrettes) pour les ménages ; pour les zones éloignées, le projet pourrait venir en appui au travers d'un camion de transport plus performant que les charrettes et qui rentrera également dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles de l'APFNL (cf. activité 434).

➤ **au titre du résultat 3.2 « La consommation des PFNL par les ménages est accrue »**

- *Activité 3.2.1 : Organiser des sessions de sensibilisation des acteurs* : cette activité sera couplée à l'activité 122 et consistera dans le cadre de ce résultat, à informer les acteurs sur les valeurs et qualités nutritionnelles des produits ; il sera particulièrement ciblé les femmes et les agents des services de santé chargés de la nutrition des enfants mal nourris ;
- *Activité 3.2.2 : Organiser des enquêtes de consommation* : cette activité consistera à mener des investigations afin de collecter et analyser des informations sur l'apport des PFNL à l'amélioration de l'alimentation des ménages ; ainsi il s'agira de relever : le nombre de malnutris dans les CSPA et les CREN qui relèvent des ménages bénéficiaires, la consommation des types de PFNL dans les ménages bénéficiaires, le nombre de rechute dans les CSPA et les CREN (ménages bénéficiaires), le nombre de repas pris par jour dans les ménages bénéficiaires, etc.

**3.3.4 Activités de l'objectif spécifique 4 « Contribuer à améliorer le cadre institutionnel de gestion et de coordination de l'exploitation des PFNL »**

Sur le plan institutionnel, la gestion et la coordination de l'exploitation des PFNL sont confiées à l'Agence de Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux (APFNL). Cette structure est l'institution nationale d'appui, de coordination et de suivi des activités d'exploitation et de commercialisation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) tirés des végétaux spontanés, domestiqués et des espèces ligneuses de reboisement.

En collaboration avec tous les autres acteurs intervenant dans le domaine, elle est chargée de :

- élaborer, coordonner et suivre la mise en œuvre des politiques et stratégies visant la promotion et la valorisation des PFNL ;
- organiser, coordonner et suivre les activités de collecte, de transformation et de commercialisation des PFNL, de manière à faire émerger des filières qui profiteront aux populations et qui contribueront à la sécurité alimentaire, à l'économie nationale et à la lutte contre la pauvreté ;
- appuyer le développement des filières des PFNL par le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs ;
- susciter et animer la concertation entre les acteurs concernés par les PFNL ;
- identifier et entretenir des relations fonctionnelles avec les structures compétentes de l'État, les partenaires au développement et d'autres acteurs intervenant dans les domaines des PFNL ;
- mettre en place les conditions de développement des marchés des PFNL ;
- élaborer et mettre en place un système permanent de collecte, de centralisation, d'analyse, de traitement, de diffusion des statistiques et des informations sur la production et les marchés des PFNL ;
- contribuer à la recherche sur les PFNL et appuyer la vulgarisation des résultats auprès des acteurs ;
- contribuer à l'élaboration et à la diffusion des textes législatifs et réglementaires sur les PFNL ;
- mettre en place un système de financement adapté aux missions de valorisation et de promotion des PFNL.

L'APFNL est une jeune structure qui fonctionne pour le moment grâce à l'appui de l'Etat (personnel, bâtiment provisoire servant de siège) et des projets FAO/TCP et ARSA/PNUD qui prendront fin respectivement en octobre et décembre 2010.

Au regard des ses missions importantes dans la promotion des PFNL et l'encadrement des acteurs directs, le secteur privé a recommandé le renforcement de cette structure lors de la rencontre annuelle Gouvernement/Secteur privé (tenue en octobre 2009 à Bobo Dioulasso).

C'est donc dans le souci de permettre à l'APFNL de jouer son rôle et d'asseoir les bases pour parvenir à son autonomie de fonctionnement, que les activités suivantes ont été programmées :

- **au titre du résultat 4.1 « Les connaissances sur les PFNL et leur gestion sont améliorées »**
  - Activité 4.1.1: Réaliser des études sur les PFNL : les PFNL constituent un domaine encore inexploré au Burkina Faso, si bien que les connaissances en la matière sont limitées ; d'où la nécessité de la réalisation des études sur des thématiques diverses liées aux PFNL (études de marchés, techniques de prélèvement, de conditionnement et de transformation, mécanisme de financement durable, etc) ;
  - Activité 4.1.2: Assurer l'édition et la diffusion des documents règlementaires sur les PFNL : les textes règlementaires sur les PFNL sont quasi inexistantes ; aussi l'APFNL s'est-elle attelée à l'élaboration de quelques uns qui seront disponibles courant 2010 ; d'où cette activité qui consistera à faire une traduction en langues locales, à éditer et à diffuser lesdits textes et d'autres textes règlementaires auprès des acteurs ;
  
- **au titre du résultat 4.2 « Les statistiques sur l'exploitation des PFNL sont connues »**
  - Activité 4.2.1: Organiser la collecte, le traitement et la diffusion des données statistiques sur la production et l'exploitation des PFNL : le domaine des PFNL souffre d'un manque de données statistiques, cette activité sera couplée aux activités 2.3.4 et 3.2.3 et nécessiteront une collecte régulière de données fiables par des enquêteurs (animateurs), la conception de la base de données sera réalisée par un bureau spécialisé, le mécanisme à mettre en place devra en outre être en synergie avec le système mis en place au niveau du MECV, la mise en réseau des ordinateurs des antennes régionales d'avec la base de données à installer au siège de l'APFNL devra faciliter la gestion et la mise à disposition des informations à temps réel ;
  
- **au titre du résultat 4.3 « Les capacités techniques et opérationnelles de l'Agence de Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux et ses partenaires sont renforcées »**
  - Activité 4.3.1: Formation des agents de l'APFNL et des structures partenaires sur des thématiques diverses : outre les agents relevant de l'APFNL, cette activité consistera à renforcer les compétences techniques des agents des structures partenaires devant contribuer à la mise en œuvre du projet (directions régionales de l'environnement, de l'agriculture, des ressources animales, de la promotion de la femme, de la jeunesse et de l'emploi, des ONG intervenant dans le domaine des PFNL, etc.) ; les thèmes à développer se rapporteront aussi bien aux techniques d'exploitation et de gestion des PFNL, qu'aux approches à développer (ADM, filières, etc.);
  - Activité 4.3.2: Organisation de voyages d'étude au profit des agents de l'APFNL à l'intérieur et à l'extérieur du Burkina pour s'inspirer des expériences extérieures : cette activité a pour but de découvrir les expériences et pratiques développées ailleurs afin d'améliorer celles en vigueur dans le pays ;
  - Activité 4.3.3 : Appuyer la mise en place d'une unité pilote servant de site de démonstration et de promotion des PFNL : sur le plan pédagogique, les techniques de conservation, de transformation et de conditionnement des PFNL sont souvent complexes si bien qu'il s'avère nécessaire de procéder d'abord à des essais (test, expérimentation) en vue de maîtriser les meilleures pratiques à vulgariser ; par ailleurs, les expériences tirées du projet ARSA/PFNL financé par le PNUD et exécuté par l'APFNL, indiquent la nécessité d'un regroupement des formateurs à former dans un cadre bien adapté pour le déroulement des sessions de formation ; la mise en place d'une unité pilote au sein de l'APFNL devrait permettre d'une part, d'y mener

toutes ses activités et d'autre part, de faire la promotion au travers d'une exposition permanente des types de produits existants au Burkina Faso.

- *Activité 4.3.4: Appuyer l'opérationnalisation de l'APFNL* :cette structure étant nouvelle et disposant de peu de moyens, il s'agira pour le projet de renforcer ses capacités d'intervention ; cela consistera concrètement en l'acquisition d'équipement informatique (une dizaine d'ordinateurs pour la DG et autant pour les antennes), de mobiliers de bureau, de matériel roulant (2 véhicules 4X4 pour la DG dont 1 SW et 1PU, 4 véhicules pick up 4X4 pour les antennes, 1 camion de livraison) en la réhabilitation de bâtiments servant de bureaux pour abriter les agents de la direction générale incluant l'Unité de Coordination du Projet (UCP) et quatre (4) futures antennes régionales ;

➤ **au titre du résultat 4.4 « La gestion du projet est assurée »**

- *Activité 4.4.1: Assurer le suivi évaluation des activités du projet* : les actions sur le terrain seront suivies au niveau national par la coordination du projet et la FAO ; un personnel sera totalement affecté à ces opérations ; les structures habilitées du MECV (SG, ITS, DEP, DRECV) seront impliqués dans le contrôle de qualité des activités à réaliser. Des structures et ONG partenaires sur le terrain assureront le suivi rapproché des bénéficiaires et fourniront les éléments nécessaires à l'évaluation. A cet effet, des protocoles seront établis entre la coordination du projet et les structures étatiques et non étatiques. Les audits et les réunions du comité de pilotage seront également financés dans ce cadre. Les principaux indicateurs pour l'évaluation des résultats du projet figurent dans le cadre logique. Ces indicateurs se réfèrent à ceux planifiés dans le PROTECV. Un système de suivi et d'évaluation sera établi dès le démarrage du projet pour assurer la prise en compte de l'impact du projet dans l'élaboration du rapport final en conformité avec les procédures de la FAO.
- *Activité 4.4.1: Appuyer le fonctionnement des structures du projet* : Le projet financera le personnel (salaire du chargé du suivi évaluation, du chargé de la gestion financière, du chargé de l'IEC/marketing, du personnel administratif d'appui et des indemnités du personnel de l'Etat affecté pour la mise en œuvre du projet) et les coûts récurrents (carburant, frais de communication, électricité, entretien des équipements, assurance du matériel roulant, consommables de bureau, etc.) de l'Unité de Coordination du Projet et de l'APFNL incluant les antennes de mise en œuvre.

### **3.4 Zones d'intervention du projet**

Le projet interviendra sur tout le territoire national (13 régions) en ce qui concerne les actions visant la structuration des filières, mais concentrera ses efforts sur un nombre limité de régions (7) pour les actions relatives à l'accroissement des revenus et à l'amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle des ménages.

Tenant compte des zones à risque d'insécurité alimentaire récurrentes, mais aussi du potentiel disponible en PFNL prioritaires, les régions retenues comme zones de concentration des actions sont les suivantes : régions du Sahel, du Plateau Central; de l'Est; du Centre Ouest, du Centre Sud, du Centre, et du Centre Est.

### **3.5 Groupes cibles bénéficiaires du projet**

Les bénéficiaires du projet sont à des degrés divers, les différents acteurs directs des PFNL ciblés. Il s'agit des producteurs/cueilleurs, des commerçants, des transporteurs et des transformateurs.



- **Les producteurs/collecteurs :** Les producteurs/cueilleurs résident dans les zones (villages/zones de production) et procèdent à la collecte primaire des produits à partir des forêts. Les acteurs de la cueillette sont essentiellement des femmes qui jouent un rôle important dans la collecte. Elles réalisent d'importantes récoltes pour couvrir les besoins de la consommation familiale. Le surplus des récoltes est destiné à la vente dans le but d'améliorer les revenus des ménages ; (achat de condiments et autres biens tels que le sucre, l'habillement). On retrouve aussi dans la récolte les enfants et parfois des hommes. Les producteurs/cueilleurs ne sont pas pour la plupart organisés au sein d'associations de producteurs.

Dans ce maillon, toutes les catégories d'acteurs seront ciblées par le projet.

- **Les commerçants :** Ils sont après les producteurs/cueilleurs, le groupe le plus important. Généralement on retrouve les mêmes qui commercialisent aussi bien les céréales que les PFNL. Leur commerce est lié à la saisonnalité d'un produit donné. Les commerçants peuvent être repartis en trois catégories : les commerçants moyens collecteurs, les petits commerçants détaillants, les grossistes/exportateurs. Certains *commerçants détaillants* sont aussi des *producteurs/collecteurs*. Les produits récoltés sont ainsi vendus aux commerçants moyens/collecteurs ou aux transformateurs. Les produits sont parfois vendus directement au bord des routes et dans les marchés locaux. Les *commerçants moyens collecteurs* résident dans les centres secondaires, ils combinent plusieurs modes de collecte (achat direct aux producteurs, réseau de collecteurs villageois). Ils constituent des stocks pour assurer l'approvisionnement des grandes agglomérations par des ventes en gros, demi-gros ou en détail. Les grossistes/exportateurs sont basés principalement dans les grandes villes que sont Ouagadougou et Bobo Dioulasso à partir desquelles ils collectent les produits pour les exporter vers les pays voisins et ceux des autres continents.

Le projet ciblera ses interventions sur les commerçants moyens collecteurs, les petits commerçants détaillants, plus nombreux et peu ou pas organisés. Ses groupes sont dominés essentiellement par des femmes.

- **Les transporteurs :** Le transport des PFNL est assuré des zones de collecte vers les villages par les producteurs et les acheteurs selon les moyens dont ils disposent (portage, bicyclettes, charrettes, motocyclettes, etc.). Des transporteurs professionnels interviennent pour assurer le déplacement des PFNL des centres secondaires vers les grandes villes. Les camions chargés de les transporter associent d'autres marchandises et des personnes physiques. Les activités de renforcement des capacités organisationnelles et d'IEC seront menées à l'intention des acteurs de ce maillon, mais celles relatives à l'appui opérationnel concernera les producteurs/ cueilleurs.

- **Les transformateurs :** le secteur de la transformation est dominé par trois modes d'intervention (artisanale, semi-industrielle et industrielle). Le secteur regorge de nombreuses femmes qui sont pour la plupart organisées en groupements ou en association de transformatrices contrairement aux producteurs/cueilleurs et aux commerçants qui sont généralement inorganisés. Les activités de transformation menées par un acteur de ce maillon ne concerne pas seulement un produit mais plusieurs selon la saisonnalité.

Dans ce maillon, les actions du projet cibleront prioritairement les transformateurs artisanaux et dans une moindre mesure ceux semi-industriels.

De manière générale, le projet ciblera ses interventions sur la collecte, le transport des zones de collecte vers les villages, la commercialisation locale et la transformation artisanale des PFNL. Ces activités sont généralement menées par la gent féminine. Aussi, le projet offrira aux femmes et aux autres membres des ménages pauvres, des opportunités pour se procurer des revenus monétaires.

Cette responsabilisation économique aura des avantages directs, en termes de sécurité alimentaire et de réduction de la vulnérabilité pour les femmes et les enfants dans les ménages ruraux.

Dans chaque région d'intervention, le projet touchera 5.000 ménages.

#### **IV. DISPOSITION POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LA GESTION**

##### **4.1 Ancrage institutionnel**

Le projet sera exécuté par le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie au travers de la Direction Générale de l'Agence de Promotion et de Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux. Le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie assurera la tutelle administrative et technique du projet et sera responsable auprès du Gouvernement du Burkina Faso et de la FAO pour l'exécution et la supervision du projet.

- *L'APFNL* sera chargée de la coordination de toutes les interventions qui vont concourir à sa mise en œuvre.

Sur le terrain, le projet appuiera la mise en place de trois antennes régionales de l'APFNL qui serviront également de relais au projet. Ces antennes couvriront les régions de concentration des interventions du projet et auront pour rôle de représenter l'APFNL dans la mise en œuvre des actions (suivi-évaluation des activités du projet, suivi des opérateurs et des prestataires, information sur les activités du projet, etc).

- **La FAO** interviendra dans la mise en œuvre du projet comme partenaire du Gouvernement. Outre ses missions traditionnelles d'amélioration de la sécurité alimentaire des populations, cette institution aura la responsabilité :
  - d'apporter son appui technique aux structures d'encadrement techniques au niveau national, régional et local ;
  - d'assurer l'acquisition des moyens humains, matériels ;
  - de veiller à la bonne gestion financière du projet.

Il apportera également un apport financier pour le financement des activités suivantes dans le cadre du projet OSRO/BKF/902/SWI « Assistance aux ménages vulnérables victimes de malnutrition, de chocs climatiques et économiques à travers la valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux au Burkina Faso » et ce, dans les régions du Nord et du Centre Nord :

- planification/suivi des activités par l'APFNL, les DRECV et l'ONG TREE AID pour 19 150\$ (environ 9 575 000 FCFA) ;
- formation par l'APFNL de 200 formateurs locaux pour 15 314\$ (7 657 000 FCFA);
- formations des producteurs pour 45 000\$ (22 500 000 FCFA);
- petit matériel, intrants agricoles, intrants pour pépinière et activités de production, cueillette, transformation, conservation : presses, extracteurs, aménagement des points de vente, etc. pour 229.000\$ (114 500 000).

La FAO rendra compte de l'avancement de l'exécution du projet aux bailleurs qui auront contribué au financement du projet.

##### **4.2 Dispositions pour la mise en œuvre du projet**

Le présent projet arrive à point nommé car il appuiera la mise en œuvre du PROTECV et du plan d'actions sur les PFNL.

Une structure de coordination du projet sera mise en place et comprendra un Comité de pilotage (CP) du projet et une équipe d'exécution du projet.

### ***L'équipe d'exécution du projet***

La gestion quotidienne des activités sera assurée par les services techniques de l'APFNL notamment : la planification et la gestion des activités, l'établissement des rapports, la comptabilité, le suivi et l'évaluation, la supervision des agences de réalisation (ONG, Associations, Directions régionales, etc) et la vérification des ressources mises à leur disposition.

L'APFNL est structurée en une direction générale qui comprend :

- des Services d'appui (secrétariat, service administratif et financier) ;
- une Coordination Technique (CT) ;
- une Division de l'Organisation et du Développement des Filières des PFNL (DODF/PFNL) ;
- une Division de la Réglementation et du Suivi de l'Exploitation des PFNL (DRSE/PFNL) ;
- une Division de la Promotion des PFNL (DP/PFNL).

Trois Ingénieurs du Développement Rural (option Eaux et Forêts), trois Ingénieurs en Vulgarisation Agricoles, un Conseiller des Affaires Etrangères/Juriste et cinq Techniciens forestiers animent les structures du siège et seront impliqués dans la mise en œuvre du projet. Conformément à ses missions, le Directeur de l'APFNL assurera la coordination de la mise en œuvre du projet et veillera à la synergie d'avec les projets en cours et à venir. De ce fait, il assurera également la fonction de directeur national du projet.

Afin de permettre à ladite structure de jouer son rôle, le projet appuiera le renforcement de ses capacités par le recrutement :

- d'un expert national en suivi évaluation qui sera logé au sein de la DRSE/PFNL afin d'appuyer la mise en place d'une base de données et le SIM sur les PFNL;
- d'un expert national en communication (IEC/marketing) logé au sein de la DP/PFNL ;
- d'un gestionnaire financier logé au sein du service administratif et financier de l'APFNL et du personnel de soutien.

Le projet établira des protocoles d'accord de services avec des institutions publiques ou privées, des organisations paysannes ou des ONGs pour la fourniture de prestations spécifiques (formation des acteurs, test au labo des produits transformés, missions de supervision et missions d'appui techniques du niveau central et régional, etc). La FAO organisera également des missions de supervision et d'appui technique qui seront prises en charge par les fonds du projet.

Il est envisagé la mise en place de trois antennes régionales. Chaque antenne sera composée d'une équipe légère comprenant un chef d'antenne, un chargé du renforcement des capacités des organisations professionnelles et un chargé du suivi évaluation affectés par le MECV.

### ***Le Comité de pilotage du projet***

Sur le plan de la gouvernance, le MECV vient de créer sur initiative de l'APFNL, un comité conjoint de pilotage des projets d'appui à la valorisation et à la promotion des produits forestiers non ligneux exécutés sous sa tutelle. Ce comité conjoint de pilotage est l'organe d'orientation et de pilotage des projets et à ce titre, il constitue le mécanisme formel de prise de décision et d'orientation des actions du présent projet. Il regroupe pour le moment des représentants des structures et des Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans le secteur des PFNL et nécessitera un élargissement afin de prendre en compte des représentants des acteurs directs dès que des cadres organisationnels seront mis en place.

Le nouveau projet s'inscrira dans cette dynamique car il ne s'agit pas de créer un autre comité de pilotage qui lui sera spécifique. Le CCP se réunira au moins deux fois par an pour approuver les orientations générales des projets ainsi que les plans de travail et les rapports d'activités annuels, orienter la mise en œuvre des projets vers la réalisation de leurs objectifs et décider des mesures de redressement nécessaires relatives à l'exécution de chaque projet.

#### 4.3 Contribution du Gouvernement du Burkina Faso

- Le Gouvernement du Burkina Faso exonera de taxes toutes les importations d'équipements et autres matériels nécessaires à l'exécution des activités du projet ;
- Le Gouvernement du Burkina Faso facilitera l'obtention de visas pour les Consultants/Experts internationaux du projet et leur apportera sa protection dans le cadre de l'exécution des activités du projet ;
- Il autorisera le Représentant de la FAO dans le pays ou son représentant officiellement désigné, à se rendre sur les sites du projet pour superviser la mise en œuvre du projet et le suivi de l'avancement des opérations ;
- Il facilitera l'exécution du projet en prenant les actes administratifs et les arrangements nécessaires à une application et un respect rigoureux des dispositions générales qui régissent la mise en œuvre des Projets de la FAO ; il ouvrira au trésor public burkinabè un compte bancaire pour y recevoir les fonds alloués aux dépenses trimestrielles du projet ;
- En outre, le Gouvernement contribuera (1) en *personnel d'appui technique* (salaires et prestations de sécurité sociale du personnel national des différents services publics impliqué dans le projet), (2) en *appui conseil* (tout appui complémentaire à la contribution de la FAO dont les invitations et la mise à disposition des locaux et équipements nécessaires à la tenue des sessions du Comité de pilotage), (3) en *appui complémentaire de logistique et d'équipement de bureau* (des bureaux pour le personnel du projet y compris le personnel relevant des antennes, dépenses générales de fonctionnement : la mise à disposition de la documentation, carte, statistiques et données pertinentes au projet, la papeterie, les lignes de téléphones, etc) ;
- Le Gouvernement fournira également deux (02) chauffeurs et une secrétaire au titre du personnel d'appui au projet ;
- Le *personnel technique et d'appui* de l'APFNL y compris celui de ses antennes, le *personnel des services déconcentrés* du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie intervenant dans les zones d'exécution du projet apporteront leur contribution sous forme d'appui direct aux producteurs. Le salaire de ce personnel étant supporté par le Gouvernement, le projet fournira des indemnités (sous forme de complément de salaire) pour leurs contributions conformément aux taux qui seront retenus dans le cadre de l'exécution de ce projet ;
- La participation des membres des organisations paysannes des sites du projet se fera sous forme d'investissement humain, et de contribution matérielle à la réalisation des infrastructures socio-économiques et productives retenues de commun accord avec le projet ;
- Les responsables des institutions nationales et les membres du Comité pilotage apporteront leurs contributions à tous les niveaux, en promouvant toutes les synergies utiles au succès du projet.

#### 4.4 Contribution du Gouvernement donateur

Le Gouvernement donateur mettra à la disposition du projet les ressources nécessaires à son exécution. Cette contribution est équivalente à un total de 5.356.257 USD (3.693.970 Euros ;

2 419 550 350 CFA) sur une période de trente six (36) mois. Ses principales composantes sont les suivantes :

- Le personnel
- Les consultants
- Les contrats
- Les équipements (non consommables)
- Fournitures (consommables)
- Renforcement des capacités
- Voyages officiels
- Frais de gestion

Sa répartition selon les rubriques prévues est donnée en annexe 1 (budget).

#### **4.5. Apports de la FAO**

La FAO apportera l'assistance technique et logistique au Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie du Burkina Faso et procédera selon ses procédures :

- à l'acquisition des équipements et matériels destinés au fonctionnement du projet (véhicules, matériel informatique, mobiliers de bureaux) ;
- au financement des infrastructures à utiliser par le projet pour ses activités (construction/réfection des bâtiments mis à la disposition de l'APFNL et de ses antennes).

Toutefois, l'exécution de certaines tâches notamment celles à réaliser auprès des acteurs directs des filières dans les villages seront déléguées à l'APFNL et à ses antennes ; il s'agit notamment de :

- l'achat des intrants (PFNL bruts, matériaux et petits matériels de formation et/ou destinés aux activités des acteurs des maillons des différentes filières), leur stockage, leur transport jusqu'aux sites de distribution et leur distribution ;
- la réalisation des infrastructures marchandes (hangars) et de stockage de produits (petits magasins) ;
- l'établissement des protocoles d'accord de services avec les institutions publiques ou privées, les organisations paysannes ou les ONGs pour la fourniture de prestations spécifiques (formation des acteurs, enquêtes, appui-conseil des producteurs, suivi technique, etc).

Le Représentant de la FAO veillera à ce que l'acquisition et la distribution des intrants soient effectuées de la manière la plus économique et la plus efficace dans le but de s'assurer que le maximum des fonds et des intrants alloués au projet arrivent aux bénéficiaires. Il contrôlera l'établissement des protocoles d'accord de services et son approbation sera requise avant toute signature entre l'APFNL et les parties impliquées. Il en sera de même pour les contrats d'achat des intrants.

Afin de permettre à l'APFLN de mener à bien ses activités, la FAO procèdera sur la base d'une demande d'avances de fonds, à des remises directes de fonds par des avances trimestrielles pour financer l'exécution du plan d'activités trimestriel. Les demandes d'avances de fonds seront élaborées et transmises par la Direction générale de l'APFNL et comporteront une partie justification des dépenses de la période écoulée (rapport financier) et une partie expression des besoins de financement pour le trimestre à venir (plan d'activités trimestriel).

Les unités techniques de la FAO :

- fourniront des missions d'appui technique aux activités du projet ;

- recruteront et mettront à la disposition du projet :
  - pour servir à la direction générale de l'APFNL : 1) un expert national en suivi-évaluation ; 2) un expert national en IEC/Marketing ; 3) un Gestionnaire financier ; 4) un chauffeur ;
  - pour servir dans les antennes régionales de l'APFNL : 1) quatre chauffeurs ; 2) quatre secrétaires comptables ;
- approuveront les dossiers techniques, rapports et participeront aux ateliers (lancement, mi-parcours et final) du projet.
- identifieront des consultants nationaux et internationaux requis pour le projet. A titre indicatif il s'agira :

*Pour les consultants nationaux*

- une étude pour la mise en place d'un dispositif d'autofinancement des activités de l'APFNL (identification des types et sources de recettes) pour un homme/mois ;
- la conception de modules de formation des acteurs en techniques de production, de transformation et de conditionnement des produits pour trois hommes/mois ;
- une étude des marchés des PFNL prioritaires dans la zone d'intervention du projet, pour cinq homme/mois ;
- la conception de prototypes d'emballages adaptés aux PFNL et d'étiquettes certifiant que les produits respectent les normes requises pour trois homme/mois en collaboration avec un consultant international ;
- la conception d'une la base de données sur les PFNL et la mise en réseau du système avec celui mis en place au niveau du MECV, pour trois hommes/mois.

*Pour le consultant international*

- la conception de prototypes d'emballages adaptés aux PFNL et d'étiquettes certifiant que les produits respectent les normes requises pour un homme/mois en collaboration avec un consultant national.

#### **4.6 Dispositions générales**

1. La réalisation des objectifs du projet incombera conjointement au Gouvernement et à la FAO.
2. Au titre de sa contribution au projet, le Gouvernement s'engagera à fournir le nombre voulu de personnel national qualifié ainsi que les bâtiments, moyens de formation, équipements, moyens de transport et autres services locaux nécessaires à l'exécution du projet.
3. Le Gouvernement donnera les pouvoirs nécessaires concernant le projet dans le pays à un organisme gouvernemental qui constituera le point central de la coopération avec la FAO pour l'exécution du projet et s'acquittera des responsabilités incombant au Gouvernement.
4. Sous réserve de toute mesure de sécurité qui pourrait être en vigueur, le Gouvernement fournira à la FAO et au personnel qu'elle aura pu affecter au projet les rapports, cartes, archives et autres renseignements pertinents qui seraient nécessaires à l'exécution du projet.
5. Le choix du personnel de la FAO affecté au projet, d'autres personnes assurant des services pour le compte de la FAO au titre du projet ainsi que des stagiaires, sera fait par la FAO, le Gouvernement ayant été consulté. Pour contribuer à l'exécution rapide du projet, le Gouvernement s'engagera à accélérer autant qu'il le pourra ses procédures d'approbation des désignations du personnel de la FAO et d'autres personnes assurant des services pour le compte de la FAO et chaque fois que cela sera possible, à dispenser de ces procédures le personnel de la FAO engagé à court terme.
6. Le Gouvernement appliquera à la FAO, à ses biens, fonds et avoirs, et à son personnel, les dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées. Hormis le cas où le Gouvernement et la FAO en seront convenus autrement dans l'accord relatif au projet, le Gouvernement accordera les privilèges et immunités stipulés dans ladite Convention à toutes les

autres personnes assurant des services pour le compte de la FAO (à l'exception des ressortissants du pays employés localement par le Gouvernement) à l'occasion de l'exécution du projet.

7. Afin d'assurer l'exécution rapide et efficace du projet, le Gouvernement accordera à la FAO, à son personnel et à toute autre personne assurant des services pour le compte de la FAO, les facilités nécessaires, notamment :

- i. la délivrance rapide et gratuite des visas ou permis requis;
- ii. toutes les autorisations nécessaires à l'importation et le cas échéant à la réexportation de l'équipement du matériel et des fournitures devant être utilisés à l'occasion du projet et l'exonération de tout droit de douane autres taxes ou redevances frappant de telles importations ou réexportations;
- iii. l'exonération de tout impôt sur les ventes ou autres taxes en cas d'achat sur place d'équipement, de matériel et de fournitures devant être utilisés dans le cadre du projet;
- iv. le paiement des frais de transport dans le pays, y compris les coûts de manutention, d'emmagasinage et d'assurance et toutes autres dépenses connexes, en ce qui concerne l'équipement, le matériel et les fournitures devant être utilisés dans le cadre du projet ;
- v. le taux de change légal le plus favorable;
- vi. l'assistance au personnel de la FAO dans la mesure du possible pour l'obtention d'un logement approprié, toutes les autorisations nécessaires à l'importation des biens qui appartiennent au personnel de la FAO ou à d'autres personnes assurant des services pour le compte de la FAO et destinés à l'usage personnel des intéressés ainsi qu'à la réexportation desdits biens;
- vii. le dédouanement rapide de l'équipement du matériel des fournitures et des biens mentionnés aux alinéas ii) et vii) ci-dessus.

8. Le Gouvernement répondra à toutes les réclamations qui pourraient être présentées par des tiers contre la FAO ou son personnel, ou contre des personnes assurant des services pour le compte de la FAO et les mettra hors de cause à l'égard de toute réclamation ou responsabilité résultant de l'exécution du projet à moins que le Gouvernement et la FAO ne conviennent que ladite réclamation résulte d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle des intéressés.

9. Les personnes assurant des services pour le compte de la FAO dont il est question aux paragraphes 5 à 8 comprennent toutes les organisations, sociétés ou autres entités que la FAO pourra désigner pour participer à l'exécution du projet.

Les équipements et matériels acquis pour le fonctionnement du projet resteront propriétés de la FAO pendant toute la durée du projet. Leur destination ultime sera déterminée en concertation avec le Gouvernement donateur et le Gouvernement du Burkina Faso.

## V. SUIVI – ÉVALUATION

Un atelier de lancement du projet et de préparation du plan de travail détaillé de l'année I sera organisé au début du projet. Vers la fin de l'année II, un atelier à mi-parcours sera organisé pour faire le point sur les activités réalisées et préparer le plan de travail de l'année III.

Les actions sur le terrain seront suivies au niveau national par l'APFNL, la Direction des Etudes et de la Planification du MECV la Représentation de la FAO au Burkina Faso. Les services techniques étatiques déconcentrés seront impliqués dans la mise en œuvre du projet et en particulier dans le contrôle de qualité des intrants fournis et produits, dans leur distribution et dans l'évaluation des résultats. Les antennes de l'APFNL, les ONG partenaires sur le terrain assureront le suivi rapproché des bénéficiaires et fourniront les éléments nécessaires à l'évaluation. Un suivi rapproché sera nécessaire pour que les bénéficiaires retenus aient réellement accès aux intrants prévus et fournis et pour qu'ils les utilisent sans interférences externes, à tous les niveaux. L'avis des bénéficiaires sera requis sur la pertinence et la qualité des intrants fournis.

## 5.1 Risques et hypothèses

Toutes les organisations partenaires ont développé de bonnes relations avec les autorités administratives nationales et locales leur permettant de mener avec succès leurs activités.

Afin de donner à ce projet, toutes les chances de succès, d'autres conditions préalables doivent être remplies au démarrage :

- notamment le déblocage immédiat d'une avance sur l'enveloppe budgétaire, ceci afin de contribuer au respect de certaines dates impératives pour l'identification par les partenaires et les populations des actions à financer.
- les bénéficiaires se mobilisent pour la réussite du projet ;
- les bénéficiaires mettent en pratique les notions apprises.

## VI. RAPPORTS

A l'issue de l'atelier de lancement du projet un rapport sera élaboré et fera ressortir l'état des lieux et un plan de travail détaillé avec un calendrier pour chaque activité. Sous la supervision directe du Représentant de la FAO au Burkina Faso, l'APFNL et les consultants affectés à la mise en œuvre du projet prépareront :

- un rapport d'avancement des activités indiquant la description quantitative des réalisations entreprises, les quantités d'intrants distribués, les partenaires à la mise en œuvre du projet, les principaux résultats obtenus ainsi que les contraintes rencontrées;
- un rapport final indiquant les activités réalisées, les résultats atteints, les contraintes rencontrées, les conclusions et les recommandations pour la poursuite des activités;
- un rapport de l'évaluation de l'impact du projet sur les bénéficiaires ;
- un système de suivi et d'évaluation sera établi dès le démarrage du projet pour assurer la prise en compte de l'impact du projet dans l'élaboration du rapport final en conformité avec les procédures de la FAO. Le rapport préliminaire produit sera transmis aux services du siège de la FAO pour être transmis au Gouvernement et aux bailleurs de fonds après révision et approbation des divisions techniques de la FAO.

## VII. BUDGET



Codes budgétaires	Détails du budget	Montants(en Euro)	Montant (USD)	Montant (CFA)
<b>5011</b>	<b>Salariés professionnels</b>	<b>137 405</b>	<b>199 237</b>	<b>90 000 000</b>
	Gestionnaire financier du projet	27 481	39 847	18 000 000
	Expert en suivi évaluation du projet	38 473	55 786	25 200 000
	Expert en IEC/M du projet	38 473	55 786	25 200 000
	Chauffeurs du projet	32 977	47 817	21 600 000
<b>5013</b>	<b>Consultants</b>	<b>45 802</b>	<b>66 412</b>	<b>30 000 000</b>
5542	Consultant international : conception de prototypes d'emballages adaptés aux PFNL et d'étiquettes	15 267	22 137	10 000 000
5543	Consultant national : étude pour la mise en place d'un dispositif d'autofinancement des activités de l'APFNL	4 580	6 641	3 000 000
5543	Consultant national : identification des pratiques de cueillette, de conservation et de transformation des PFNL et conception des modules de formation	13 740	19 924	9 000 000
5543	Consultant national : étude des marchés des PFNL prioritaires dans la zone d'intervention du projet	12 214	17 710	8 000 000
<b>5014</b>	<b>Contrats</b>	<b>564 885</b>	<b>819 084</b>	<b>370 000 000</b>
<b>5020</b>	<b>Travailleurs sous contrats locaux</b>	<b>126 046</b>	<b>182 766</b>	<b>82 560 000</b>
5327	Complément salaire	114 137	165 499	74 760 000
5651	Main d'œuvre occasionnelle	4 580	6 641	3 000 000
5652	Personnel d'appui administratif	7 328	10 626	4 800 000
<b>5021</b>	<b>Voyages</b>	<b>76 336</b>	<b>110 687</b>	<b>50 000 000</b>
	Missions de terrain	38 168	55 344	25 000 000
	Voyage International	38 168	55 344	25 000 000
<b>5023</b>	<b>Formation</b>	<b>335 878</b>	<b>487 023</b>	<b>220 000 000</b>
<b>5024</b>	<b>Equipements consommables</b>	<b>972 061</b>	<b>1 409 489</b>	<b>636 700 000</b>
<b>5025</b>	<b>Equipements non consommables</b>	<b>823 588</b>	<b>1 194 202</b>	<b>539 450 000</b>
<b>5027</b>	<b>Appui Service Technique</b>	<b>43 000</b>	<b>62 350</b>	<b>28 165 000</b>
<b>5028</b>	<b>Frais généraux de fonctionnement</b>	<b>144 000</b>	<b>208 800</b>	<b>94 320 000</b>
	Sous total	3 269 000	4 740 050	2 141 195 000
<b>5029</b>	<b>PSC (13%)</b>	<b>424 970</b>	<b>616 207</b>	<b>278 355 350</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 693 970</b>	<b>5 356 257</b>	<b>2 419 550 350</b>

1 Euro = 1,45 USD

La durée de mise en œuvre envisagée est de trois ans.

## Annexe I : Cadre logique du projet

### Annexe I : Cadre logique du projet

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Suppositions importantes
<p><b>Objectif global :</b>  <b>Contribuer à la sécurité alimentaire et à l'accroissement des revenus des ménages vulnérables victimes de malnutrition, de chocs climatiques et économiques à travers une meilleure gestion et valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux</b></p>	<p>A la fin du projet, les actions menées ont contribué :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'amélioration de la gestion et de l'exploitation des PFNL ;</li> <li>- à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à l'accroissement des revenus des ménages vulnérables victimes de malnutrition, de chocs climatiques et économiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport final.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne disponibilité des acteurs concernés ;</li> <li>- Décaissement rapide des financements</li> </ul>
<p><b>Objectif spécifique 1 :</b> Renforcer les capacités organisationnelles et techniques des acteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins 100 000 acteurs directs touchés par les actions d'IEC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activités du projet ;</li> <li>- Rapports d'étape ;</li> <li>- Rapports de missions ;</li> </ul>	<p>Collaboration effective des populations</p>
<p><b>Résultat 1.1 « Les capacités organisationnelles des acteurs (producteurs/cueilleurs, transformateurs, commerçants) sont renforcées »</b></p>	<p><b>Le nombre d'organisations fonctionnelles pour l'ensemble des filières a augmenté de 50 pourcent à la fin du projet</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne disponibilité des populations</li> </ul>
<p><u>Activité 1.1.1 :</u> Recenser les acteurs professionnels et les organisations socioprofessionnelles (Associations, groupements ou coopératives, sociétés, les sociétés/unités de transformation et de commercialisation) œuvrant dans l'exploitation, la commercialisation et la promotion des PFNL</p>	<p>un répertoire des acteurs de PFNL existe</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de suivi ;</li> <li>- Rapports d'activités du projet ;</li> </ul>	
<p><u>Activité 1.1.2 :</u> Organiser des ateliers d'information et de concertation avec les acteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 ateliers nationaux, 13 ateliers régionaux, 45 ateliers provinciaux ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de suivi ;</li> <li>- Rapports d'activités du projet ;</li> </ul>	
<p><u>Activité 1.1.3 :</u> Appuyer la mise en place d'organisations faitières, de coopératives, d'associations et autres groupements d'acteurs par filière</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins 4 organisations interprofessionnelles sont créées dans chaque région et au niveau national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de suivi ;</li> <li>- Rapports d'activités du projet ;</li> </ul>	
<p><u>Activité 1.1.4 :</u> Appuyer la mise en place et l'animation de cadres de concertation des acteurs des PFNL</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions</li> <li>- Nombre de cadres de concertation créés ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de suivi ;</li> <li>- Rapports d'activités du projet ;</li> </ul>	
<p><b>Résultat 1.2 « Les capacités techniques des acteurs (producteurs/cueilleurs, transformateurs) sont renforcées »</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins 50 000 acteurs dotés de connaissances techniques. de documents et de guides techniques, dont 25 000 femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de suivi ;</li> <li>- Rapport final</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne disponibilité des populations</li> <li>- Décaissement rapide des financements</li> </ul>



Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Suppositions importantes
<u>Activité 1.2.1</u> : Identifier les pratiques locales de cueillette, de conservation et de transformation des PFNL	- Un répertoire des pratiques locales de cueillette, de conservation et de transformation des PFNL existe	- Rapport de suivi ; - Rapports d'activités du projet ;	-
<u>Activité 1.2.2</u> : Mener des actions d'IEC	- Nombre de fiches techniques, de posters, etc conçus	-	
<u>Activité 1.2.3</u> : Élaborer un plan de formation technique des acteurs	- Existence d'un plan de formation des acteurs directs de PFNL	- Rapport de suivi ; - Rapports d'activités du projet ;	
<u>Activité 1.2.4</u> : Concevoir des modules de formation des acteurs en techniques de production, de transformation et de conditionnement des produits	- Un guide par filière de PFNL conçu et diffusé en 5000 exemplaires chacun pour la formation des acteurs locaux sur les meilleures pratiques de collecte, conditionnement, transport et transformation	- Rapport de suivi ; - Rapports d'activités du projet ;	-
<u>Activité 1.2.5</u> : Assurer la formation des acteurs sur des thématiques diverses (techniques de production, de transformation et de conditionnement des produits, capacités en plaidoyer et en négociation, etc)	- 4 000 Formateurs formés ; - 25 000 ménages touchés par les sessions villageoises - Nombre de thèmes développés	- Rapport de suivi ; - Rapports d'activités du projet ;	-
<u>Activité 1.2.6</u> : Organiser des voyages d'études à l'intérieur du Burkina et deux dans la sous région au profit des acteurs directs des filières de PFNL	- deux voyages d'études par an à l'intérieur du Burkina au profit de 25 acteurs et 25 actrices directs - un voyage d'étude par an à l'extérieur du Burkina au profit de 15 acteurs et 15 actrices directs	- Rapport de suivi ; - Rapports d'activités du projet ;	

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Suppositions importantes
Objectif spécifique 2 : Accroître les revenus d'au moins 5000 ménages dans chacune des 7 régions d'intervention à travers la transformation et la commercialisation des Produits Forestiers Non Ligneux »	- 5000 ménages dans chacune des 7 régions - Amélioration des revenus des ménages appuyés de 10 pourcent à 25 pourcent en moyenne.	Rapport final	Pas de chocs économiques sévères dans les régions
<b>Résultat 2.1 « La situation des PFNL dans les zones d'intervention du projet est établie »</b>	- Nombre de rapports de diagnostics élaborés selon l'approche ADM	- Rapport de suivi ; - Rapport final	- Décaissement rapide des financements
<u>Activité 2.1.1</u> : Identification des sites potentiels d'intervention	- Nombre de sites retenus	- Rapport de suivi ; - Rapports d'activités du projet ;	-
<u>Activité 2.1.2</u> : Appuyer les ménages à élaborer des plans de développement d'entreprise de PFNL (PDE)	- Nombre de PDE élaborés	- Rapport de suivi ; - Rapports d'activités du projet ;	-
<b>Résultat 2.2 « Les Plans de Développement des Entreprises des producteurs/cueilleurs, transformateurs, commerçants de PFNL sont mis en œuvre avec l'appui du projet »</b>	- Nombre de PDE mis en œuvre à la fin du projet	-	- Décaissement rapide des financements
<u>Activité 2.2.1</u> : Appuyer la production et la diffusion de technologies adaptées de cueillette, de stockage, de conservation, de conditionnement et de transformation de PFNL	- 200 artisans bénéficiaires	-	- Décaissement rapide des financements
<u>Activité 2.2.2</u> : Appuyer les ménages pour l'acquisition d'outils et d'équipements appropriés de cueillette, de stockage, de conservation et de transformation des PFNL	- 5000 ménages bénéficiaires par région	-	- Décaissement rapide des financements
<b>résultat 2.3 « Le marché intérieur des PFNL est développé »</b>	- Taux d'accroissement et type de produits transformés mis sur le marché	-	- Pas de chocs économiques sévères dans les régions
<u>Activité 2.3.1</u> : Soutenir la commercialisation des PFNL par l'appui des ménages en infrastructures marchandes (hangars, magasins de stockage en gros, etc)	- Nombre et types de moyens de transport mis à la disposition des ménages ; - Nombre d'infrastructures d'entreposage	- Rapport de suivi ; - Rapports d'activités du projet ;	-
<u>Activité 2.3.2</u> : Organiser la promotion des PFNL et soutenir la participation des exploitants aux foires, aux journées promotionnelles, etc	- une journée promotionnelle par an et par région - Nombre d'acteurs appuyés pour la participation aux autres foires, journées promotionnelles ;	- Rapport de suivi ; - Rapports d'activités du projet ;	-

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Suppositions importantes
<u>Activité 2.3.3</u> : Appuyer les ménages pour une meilleure présentation et conditionnement des produits (emballages, labellisation, etc)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de prototypes d'emballages adaptés aux PFNL conçus ;</li> <li>- Nombre d'étiquettes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de suivi ;</li> <li>- Rapports d'activités du projet ;</li> </ul>	-
<u>Activité 2.3.4</u> : Mettre en place et assurer le fonctionnement d'un système d'information sur les marchés (SIM) des PFNL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un système d'information sur les marchés (SIM) des PFNL fonctionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de suivi ;</li> <li>- Rapports d'activités du projet</li> </ul>	-
<p><b>Objectif spécifique 3</b> Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'au moins 5000 ménages dans chacune des 7 régions d'intervention à travers la consommation des PFNL</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 5000 ménages touchés dans chacune des 7 régions d'intervention ;</li> <li>- à la fin du projet, les indicateurs liés à la sécurité alimentaire au niveau des ménages sont améliorés : <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre de malnutris dans les CSPPS et les CREN provenant des régions bénéficiaires ;</li> <li>• nombre de rechute dans les CSPPS et les CREN (ménages bénéficiaires) ;</li> <li>• nombres de repas pris par jour dans les ménages bénéficiaires</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports SAP sur la sécurité alimentaire ;</li> <li>- Rapports d'activités du projet et des partenaires ;</li> <li>- Rapport final du projet</li> </ul>	Bonne disponibilité des populations Pas de chocs économiques sévères dans les régions
<b>Résultat 3.1 « Les ménages ont accès aux PFNL en qualité et en quantité suffisantes »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de ménages touchés ;</li> <li>- Taux d'accroissement des PFNL annuellement exploités (qté)</li> <li>- Types de PFNL disponibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activités du projet et des partenaires ;</li> <li>- Rapport final du projet</li> </ul>	Pas de chocs économiques ou climatiques sévères dans la région
<u>Activité 3.1.1</u> : Réaliser des tests de laboratoire sur les qualités nutritionnelles des PFNL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de tests réalisés</li> </ul>	-	-
<u>Activité 3.1.2</u> : Appuyer les ménages dans la mise en place de jardins potagers de PFNL, de vergers de PFNL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de jardins potagers de PFNL, de vergers de PFNL</li> </ul>	-	-
<u>Activité 3.1.3</u> : Appuyer les producteurs dans la production de produits biologiquement propres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quantité de compost produits et utilisé</li> </ul>	-	-

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Suppositions importantes
<u>Activité 3.1.4</u> : Organiser et appuyer l'approvisionnement des ménages en PFNL à partir des zones de production (forêts classées, protégées)	- Accroissement de 10 pourcent par an de la quantité de PFNL	-	- Décaissement rapide des financements
<b>Résultat 3.2 « La consommation des PFNL par les ménages est accrue et connue »</b>	- Taux d'accroissement annuel de la consommation des PFNL dans les ménages	- Rapports d'activités du projet et des partenaires ; - Rapport final du projet	Pas de chocs économiques ou climatiques sévères dans la région
<u>Activité 3.2.1</u> : Organiser des sessions de sensibilisation des acteurs	- Environ 1500 acteurs touchés par an et par région	-	-
<u>Activité 3.2.2</u> : Organiser des enquêtes de consommation	- Nombre de thèmes	-	-
<b>Objectif spécifique 4 « Contribuer à améliorer le cadre institutionnel de gestion et de coordination de l'exploitation des PFNL »</b>	- A la fin du projet, l'efficacité de l'APFNL est accrue	- Rapports d'activités du projet et des partenaires ; - Rapport final du projet	Pas de chocs économiques ou climatiques sévères dans la région
<b>Résultat 4.1 « Les connaissances sur les PFNL et leur gestion sont améliorées »</b>	- Nombre d'études sur les PFNL réalisée	-	Décaissement rapide des financements
<u>Activité 4.1.1</u> : Réaliser des études sur les PFNL	- Nombre de thèmes étudiés	-	-
<u>Activité 4.1.2</u> : Assurer l'édition et la diffusion des documents règlementaires sur les PFNL	- 1000 exemplaires de la stratégie nationale assortie d'un plan d'actions sur la promotion et la valorisation des PFNL édités et diffusés ; - Nombre de textes règlementaires adoptés - Nombre de documents règlementaires sur les PFNL édités et diffusés	-	-
<b>Résultat 4.2 « Les statistiques sur l'exploitation des PFNL sont connues »</b>	- Un système de collecte de données statistique est créé et fonctionnel	Base de données	Décaissement rapide des financements
<u>Activité 4.2.1</u> : Organiser la collecte, le traitement et la diffusion des données statistiques sur la production et l'exploitation des PFNL	- Les données sur la production et l'exploitation des PFNL connues et diffusées	- Rapport de suivi ; - Rapports d'activités du projet ;	-

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Suppositions importantes
<b>Résultat 4.3 « Les capacités techniques et opérationnelles de l'Agence de Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux et ses partenaires sont renforcées »</b>	- Les capacités techniques et opérationnelles de l'Agence de Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux et ses partenaires sont reconnues être améliorées	- Rapport d'audit ; - Rapports d'activités du projet ;	Décassement rapide des financements Procédures adaptées et transparentes pour la passation des marchés
<u>Activité 4.3.1</u> : Formation des agents de l'APFNL et des structures partenaires sur des thématiques diverses	- Nombre de thèmes ; - Nombre de sessions au profit de 50 agents	- Rapport de suivi ; - Rapports d'activités du projet ;	-
<u>Activité 4.3.2</u> : Organisation de voyages d'étude au profit des agents de l'APFNL à l'intérieur et à l'extérieur du Burkina pour s'inspirer des expériences extérieures	- deux voyages d'études réalisés pour 20 agents à l'intérieur et deux à l'extérieur pour 10 agents ;	- Rapport de mission ; - Rapports d'activités du projet ;	-
<u>Activité 4.3.3</u> : Appuyer la mise en place d'une unité pilote servant de site de démonstration et de promotion des PFNL	- une unité pilote servant de site de démonstration et de promotion des PFNL fonctionnelle	- Rapport de suivi ; - Rapports d'activités du projet	-
<u>Activité 4.3.4</u> : Appuyer l'opérationnalisation de l'APFNL	- Nombre d'antennes fonctionnelles ; - Nombre d'équipement	- Rapport de suivi ; - Rapports d'activités du projet ;	-
<b>Résultat 4.4 « La gestion du projet est assurée»</b>	-	-	-
<u>Activité 4.4.1</u> : Assurer le suivi évaluation des activités du projet	- Un système de suivi évaluation des activités du projet existe	- Rapport de suivi ; - Rapports d'activités du projet ;	-
<u>Activité 4.4.2</u> : Appuyer le fonctionnement des structures du projet	- Nombre de structures fonctionnelles	- Rapport d'audit ; - Rapports d'activités du projet ;	-



## ANNEXE II : Calendrier d'exécution des activités

ACTIVITÉS	AN I	AN II	AN III
<b>Objectif spécifique 1 : Renforcer les capacités organisationnelles et techniques des acteurs</b>			
<b>Résultat 1.1 « Les capacités organisationnelles des acteurs (producteurs/cueilleurs, transformateurs, commerçants) sont renforcées »</b>			
<u>Activité 1.1.1</u> : Recenser les acteurs professionnels et les organisations socioprofessionnelles (Associations, groupements ou coopératives, sociétés, les sociétés/unités de transformation et de commercialisation) œuvrant dans l'exploitation, la commercialisation et la promotion des PFNL			
<u>Activité 1.1.2</u> : Organiser des ateliers d'information et de concertation avec les acteurs			
<u>Activité 1.1.3</u> : Appuyer la mise en place d'organisations faïtières, de coopératives, d'associations et autres groupements d'acteurs par filière			
<u>Activité 1.1.4</u> : Appuyer la mise en place et l'animation de cadres de concertation des acteurs des PFNL			
<b>Résultat 1.2 « Les capacités techniques des acteurs (producteurs/cueilleurs, transformateurs) sont renforcées»</b>			
<u>Activité 1.2.1</u> : Identifier les pratiques locales de cueillette, de conservation et de transformation des PFNL			
<u>Activité 1.2.2</u> : Mener des actions d'IEC			
<u>Activité 1.2.3</u> : Élaborer un plan de formation technique des acteurs			
<u>Activité 1.2.4</u> : Concevoir des modules de formation des acteurs en techniques de production, de transformation et de conditionnement des produits			
<u>Activité 1.2.5</u> : Assurer la formation des acteurs sur des thématiques diverses (techniques de production, de transformation et de conditionnement des produits, capacités en plaidoyer et en négociation, etc)			
<u>Activité 1.2.6</u> : Organiser des voyages d'études à l'intérieur du Burkina et deux dans la sous région au profit des acteurs directs des filières de PFNL			
<b>Objectif spécifique 2 : Accroître les revenus d'au moins 5000 ménages dans chacune des 7 régions d'intervention à travers la transformation et la commercialisation des Produits Forestiers Non Ligneux »</b>			
<b>Résultat 2.1 « La situation des PFNL dans les zones d'intervention du projet est établie »</b>			
<u>Activité 2.1.1</u> : Identification des sites potentiels d'intervention			
<u>Activité 2.1.2</u> : Appuyer les ménages à élaborer des plans de développement d'entreprise de PFNL (PDE)			
<b>Résultat 2.2 « Les Plans de Développement des Entreprises des producteurs/cueilleurs, transformateurs, commerçants de PFNL sont mis en œuvre avec l'appui du projet »</b>			
<u>Activité 2.2.1</u> : Appuyer les artisans ruraux dans la production et la diffusion de technologies adaptées de cueillette, de stockage, de conservation, de conditionnement et de transformation de PFNL			

<u>Activité 2.2.2</u> : Appuyer les ménages pour l'acquisition d'outils et d'équipements appropriés de cueillette, de stockage, de conservation et de transformation des PFNL			
<b>Résultat 2.3 « Le marché intérieur des PFNL est développé »</b>			
<u>Activité 2.3.1</u> : Soutenir la commercialisation des PFNL par l'appui des ménages en infrastructures marchandes (hangars, magasins de stockage en gros, etc)			
<u>Activité 2.3.2</u> : Organiser la promotion des PFNL et soutenir la participation des exploitants aux foires, aux journées promotionnelles, etc			
<u>Activité 2.3.3</u> : Appuyer les ménages pour une meilleure présentation et conditionnement des produits (emballages, labellisation, etc)			
<u>Activité 2.3.4</u> : Mettre en place et assurer le fonctionnement d'un système d'information sur les marchés (SIM) des PFNL			
<b>Objectif spécifique 3 : Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'au moins 5000 ménages dans chacune des 7 régions d'intervention à travers la consommation des PFNL</b>			
<b>Résultat 3.1 « Les ménages ont accès aux PFNL en qualité et en quantité suffisantes»</b>			
<u>Activité 3.1.1</u> : Réaliser des tests de laboratoire sur les qualités nutritionnelles des PFNL			
<u>Activité 3.1.2</u> : Appuyer les ménages dans la mise en place de jardins potagers de PFNL, de vergers de PFNL			
<u>Activité 3.1.3</u> : Appuyer les producteurs dans la production de produits biologiquement propres			
<u>Activité 3.1.4</u> : Organiser et appuyer l'approvisionnement des ménages en PFNL à partir des zones de production (forêts classées, protégées)			
<b>Résultat 3.2 « La consommation des PFNL par les ménages est accrue et connue»</b>			
<u>Activité 3.2.1</u> : Organiser des sessions de sensibilisation des acteurs			
<u>Activité 3.2.2</u> : Organiser des enquêtes de consommation			
<b>Objectif spécifique 4 « Contribuer à améliorer le cadre institutionnel de gestion et de coordination de l'exploitation des PFNL »</b>			
<b>Résultat 4.1 « Les connaissances sur les PFNL et leur gestion sont améliorées »</b>			
<u>Activité 4.1.1</u> : Réaliser des études sur les PFNL			
<u>Activité 4.1.2</u> : Assurer l'édition et la diffusion des documents règlementaires sur les PFNL			
<b>Résultat 4.2 « Les statistiques sur l'exploitation des PFNL sont connues »</b>			
<u>Activité 4.2.1</u> : Organiser la collecte, le traitement et la diffusion des données statistiques sur la production et l'exploitation des PFNL_y comprises activité 234			



<b>Résultat 4.3 « Les capacités techniques et opérationnelles de l'Agence de Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux et ses partenaires sont renforcées »</b>			
<u>Activité 4.3.1</u> : Formation des agents de l'APFNL et des structures partenaires sur des thématiques diverses			
<u>Activité 4.3.2</u> : Organisation de voyages d'étude au profit des agents de l'APFNL à l'intérieur et à l'extérieur du Burkina pour s'inspirer des expériences extérieures			
<u>Activité 4.3.3</u> : Appuyer la mise en place d'une unité pilote servant de site de démonstration et de promotion des PFNL			
<u>Activité 4.3.4</u> : Appuyer l'opérationnalisation de l'APFNL (matériel roulant, mat informatique, réfection bâtiments, etc)			
<b>Résultat 4.4 « La gestion du projet est assurée »</b>			
<u>Activité 4.4.1</u> : Assurer le suivi évaluation des activités du projet			
<u>Activité 4.4.2</u> : Appuyer le fonctionnement des structures du projet			

### ANNEXE III: Budget détaillé par activité

ACTIVITÉS	MONTANT GLOBAL (EN FCFA)			TOTAL PROJET
	AN I	AN II	AN III	
<b>Objectif spécifique 1</b> : Renforcer les capacités organisationnelles et techniques des acteurs				
<b>Résultat 1.1</b> « <i>Les capacités organisationnelles des acteurs (producteurs/cueilleurs, transformateurs, commerçants) sont renforcées</i> »				<b>120 000 000</b>
<u>Activité 1.1.1</u> : Recenser les acteurs professionnels et les organisations socioprofessionnelles (Associations, groupements ou coopératives, sociétés, les sociétés/unités de transformation et de commercialisation) œuvrant dans l'exploitation, la commercialisation et la promotion des PFNL	15 000 000			15 000 000
<u>Activité 1.1.2</u> : Organiser des ateliers d'information et de concertation avec les acteurs	30 000 000	15 000 000	-	45 000 000
<u>Activité 1.1.3</u> : Appuyer la mise en place d'organisations faîtières, de coopératives, d'associations et autres groupements d'acteurs par filière	10 000 000	30 000 000	10 000 000	50 000 000
<u>Activité 1.1.4</u> : Appuyer la mise en place et l'animation de cadres de concertation des acteurs des PFNL		5 000 000	5 000 000	10 000 000
<b>Résultat 1.2</b> « <i>Les capacités techniques des acteurs (producteurs/cueilleurs, transformateurs) sont renforcées</i> »				<b>135 000 000</b>
<u>Activité 1.2.1</u> : Identifier les pratiques locales de cueillette, de conservation et de transformation des PFNL	5 000 000			5 000 000
<u>Activité 1.2.2</u> : Mener des actions d'IEC	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000
<u>Activité 1.2.3</u> : Élaborer un plan de formation technique des acteurs	5 000 000			5 000 000
<u>Activité 1.2.4</u> : Concevoir des modules de formation des acteurs en techniques de production, de transformation et de conditionnement des produits	15 000 000			15 000 000
<u>Activité 1.2.5</u> : Assurer la formation des acteurs sur des thématiques diverses (techniques de production, de transformation et de conditionnement des produits, capacités en plaidoyer et en négociation, etc)	15 000 000	30 000 000	30 000 000	75 000 000
<u>Activité 1.2.6</u> : Organiser des voyages d'études à l'intérieur du Burkina et deux dans la sous région au profit des acteurs directs des filières de PFNL		10 000 000	10 000 000	20 000 000

Objectif spécifique 2 : Accroître les revenus d'au moins 5000 ménages dans chacune des 7 régions d'intervention à travers la transformation et la commercialisation des Produits Forestiers Non Ligneux »				-
<b>Résultat 2.1 « La situation des PFNL dans les zones d'intervention du projet est établie »</b>				<b>60 000 000</b>
<u>Activité 2.1.1</u> : Identification des sites potentiels d'intervention	10 000 000			10 000 000
<u>Activité 2.1.2</u> : Appuyer les ménages à élaborer des plans de développement d'entreprise de PFNL (PDE)	30 000 000	20 000 000		50 000 000
<b>Résultat 2.2 « Les Plans de Développement des Entreprises des producteurs/cueilleurs, transformateurs, commerçants de PFNL sont mis en œuvre avec l'appui du projet »</b>				<b>605 000 000</b>
<u>Activité 2.2.1</u> : Appuyer les artisans ruraux dans la production et la diffusion de technologies adaptées de cueillette, de stockage, de conservation, de conditionnement et de transformation de PFNL	75 000 000	75 000 000	50 000 000	200 000 000
<u>Activité 2.2.2</u> : Appuyer les ménages pour l'acquisition d'outils et d'équipements appropriés de cueillette, de stockage, de conservation et de transformation des PFNL	80 000 000	150 000 000	175 000 000	405 000 000
<b>Résultat 2.3 « Le marché intérieur des PFNL est développé »</b>				<b>515 000 000</b>
<u>Activité 2.3.1</u> : Soutenir la commercialisation des PFNL par l'appui des ménages en infrastructures marchandes (hangars, magasins de stockage en gros, etc)	100 000 000	200 000 000	155 000 000	455 000 000
<u>Activité 2.3.2</u> : Organiser la promotion des PFNL et soutenir la participation des exploitants aux foires, aux journées promotionnelles, etc	15 000 000	15 000 000	15 000 000	45 000 000
<u>Activité 2.3.3</u> : Appuyer les ménages pour une meilleure présentation et conditionnement des produits (emballages, labellisation, etc)	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000
<u>Activité 2.3.4</u> : Mettre en place et assurer le fonctionnement d'un système d'information sur les marchés (SIM) des PFNL				-

<b>Objectif spécifique 3</b> : Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'au moins 5000 ménages dans chacune des 7 régions d'intervention à travers la consommation des PFNL				-
<b>Résultat 3.1</b> « <i>Les ménages ont accès aux PFNL en qualité et en quantité suffisantes</i> »				<b>246 915 000</b>
<u>Activité 3.1.1</u> : Réaliser des tests de laboratoire sur les qualités nutritionnelles des PFNL	5 000 000	10 000 000	5 215 000	20 215 000
<u>Activité 3.1.2</u> : Appuyer les ménages dans la mise en place de jardins potagers de PFNL, de vergers de PFNL	30 000 000	40 000 000	30 000 000	100 000 000
<u>Activité 3.1.3</u> : Appuyer les producteurs dans la production de produits biologiquement propres	10 000 000	16 700 000	10 000 000	36 700 000
<u>Activité 3.1.4</u> : Organiser et appuyer l'approvisionnement des ménages en PFNL à partir des zones de production (forêts classées, protégées)	50 000 000	30 000 000	10 000 000	90 000 000
<b>Résultat 3.2</b> « <i>La consommation des PFNL par les ménages est accrue et connue</i> »				<b>45 000 000</b>
<u>Activité 3.2.1</u> : Organiser des sessions de sensibilisation des acteurs	5 000 000	10 000 000	5 000 000	20 000 000
<u>Activité 3.2.2</u> : Organiser des enquêtes de consommation	10 000 000		15 000 000	25 000 000
<b>Objectif spécifique 4</b> « <i>Contribuer à améliorer le cadre institutionnel de gestion et de coordination de l'exploitation des PFNL</i> »				-
<b>Résultat 4.1</b> « <i>Les connaissances sur les PFNL et leur gestion sont améliorées</i> »				<b>45 000 000</b>
<u>Activité 4.1.1</u> : Réaliser des études sur les PFNL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000
<u>Activité 4.1.2</u> : Assurer l'édition et la diffusion des documents réglementaires sur les PFNL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000
<b>Résultat 4.2</b> « <i>Les statistiques sur l'exploitation des PFNL sont connues</i> »				<b>35 000 000</b>
<u>Activité 4.2.1</u> : Organiser la collecte, le traitement et la diffusion des données statistiques sur la production et l'exploitation des PFNL_y comprises activité 234	15 000 000	10 000 000	10 000 000	35 000 000

<b>Résultat 4.3 « Les capacités techniques et opérationnelles de l'Agence de Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux et ses partenaires sont renforcées »</b>				<b>205 000 000</b>
<u>Activité 4.3.1:</u> Formation des agents de l'APFNL et des structures partenaires sur des thématiques diverses	12 500 000	12 500 000	-	25 000 000
<u>Activité 4.3.2:</u> Organisation de voyages d'étude au profit des agents de l'APFNL à l'intérieur et à l'extérieur du Burkina pour s'inspirer des expériences extérieures	5 000 000	10 000 000	5 000 000	20 000 000
<u>Activité 4.3.3 :</u> Appuyer la mise en place d'une unité pilote servant de site de démonstration et de promotion des PFNL		15 000 000	5 000 000	20 000 000
<u>Activité 4.3.4:</u> Appuyer l'opérationnalisation de l'APFNL (matériel roulant, mat informatique, réfection bâtiments, etc)	75 000 000	40 000 000	25 000 000	140 000 000
<b>Résultat 4.4 « La gestion du projet est assurée »</b>				<b>129 235 500</b>
<u>Activité 4.4.1:</u> Assurer le suivi évaluation des activités du projet	5 000 000	15 000 000	15 000 000	35 000 000
<u>Activité 4.4.2:</u> Appuyer le fonctionnement des structures du projet	30 000 000	30 000 000	34 235 500	94 235 500
<b>Sous total</b>				<b>2 141 150 500</b>
Assistance FAO (13%)				278 349 500
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>2 419 500 000</b>



## ANNEXE IV : Détail du budget par rubrique

	Détails du budget	Montants(en Euro)	Montant (USD)	Montant (CFA)
<b>5011</b>	<b>Salariés professionnels</b>	<b>137 405</b>	<b>199 237</b>	<b>90 000 000</b>
	Gestionnaire financier du projet	27 481	39 847	18 000 000
	Expert en suivi évaluation du projet	38 473	55 786	25 200 000
	Expert en IEC/M du projet	38 473	55 786	25 200 000
	Chauffeurs du projet	32 977	47 817	21 600 000
<b>5013</b>	<b>Consultants</b>	<b>45 802</b>	<b>66 412</b>	<b>30 000 000</b>
5542	<i>Consultant international</i> : conception de prototypes d'emballages adaptés aux PFNL et d'étiquettes certifiant que les produits respectent les normes requises pour un H/M	<b>15 267</b>	22 137	10 000 000
5543	<i>Consultant national</i> : étude pour la mise en place d'un dispositif d'autofinancement des activités de l'APFNL (identification des types et sources de recettes) pour un homme/mois ;	<b>4 580</b>	6 641	3 000 000
5543	<i>Consultant national</i> : Identifier des pratiques de cueillette, de conservation et de transformation des PFNL et conception des modules de formation des acteurs pour 3H/M	<b>13 740</b>	19 924	9 000 000
5543	<i>Consultant national</i> : une étude des marchés des PFNL prioritaires dans la zone d'intervention du projet, pour cinq homme/mois	<b>12 214</b>	17 710	8 000 000
<b>5014</b>	<b>Contrats</b>	<b>564 885</b>	<b>819 084</b>	<b>370 000 000</b>
<b>5571</b>	Appuyer les ménages à élaborer des plans de développement d'entreprise de PFNL (PDE)	<b>76 336</b>	110 687	50 000 000
5571	Appuyer les artisans ruraux dans la production et la diffusion de technologies adaptées de cueillette, de stockage, de	<b>305 344</b>	442 748	200 000 000
5571	Organiser des enquêtes de consommation	<b>38 168</b>	55 344	25 000 000
<b>5572</b>	Appuyer l'opérationnalisation de l'APFNL (réfection bâtiments)	<b>76 336</b>	110 687	50 000 000
<b>5573</b>	Recensement des acteurs professionnels et des organisations socioprofessionnelles œuvrant dans l'exploitation, la commercialisation et la promotion des PFNL	<b>22 901</b>	33 206	15 000 000
5573	Réaliser des tests de laboratoire sur les qualités nutritionnelles des PFNL	<b>22 901</b>	33 206	15 000 000
5573	Organiser des sessions de sensibilisation des acteurs sur la consommation des pfnl	<b>22 901</b>	33 206	15 000 000
<b>5020</b>	<b>Travailleurs sous contrats locaux</b>	<b>126 046</b>	<b>182 766</b>	<b>82 560 000</b>
5327	Complément salaire	<b>114 137</b>	165 499	<b>74 760 000</b>
	Directeur national	16 489	23 908	10 800 000
	Coordonnateur technique APFNL	3 664	5 313	2 400 000

	Chefs de division APFNL	16 489	23 908	10 800 000
	Techniciens APFNL	37 099	53 794	24 300 000
	Chefs d'antenne APFNL	12 366	17 931	8 100 000
	Techniciens antennes	16 489	23 908	10 800 000
	Directeurs régionaux	11 542	16 736	7 560 000
5651	Main d'œuvre occasionnelle	<b>4 580</b>	6 641	<b>3 000 000</b>
5652	Personnel d'appui administratif	<b>7 328</b>	10 626	<b>4 800 000</b>
	Secrétaire siège APFNL	1 832	2 656	1 200 000
	Secrétaires comptables des DRECV	3 298	4 782	2 160 000
	Chauffeurs siège APFNL	2 198	3 188	1 440 000
<b>5021</b>	<b>Voyages</b>	<b>76 336</b>	<b>110 687</b>	<b>50 000 000</b>
	Missions de terrain	<b>38 168</b>	55 344	25 000 000
	Voyage International	<b>38 168</b>	55 344	25 000 000
<b>5023</b>	<b>Formation</b>	<b>335 878</b>	<b>487 023</b>	<b>220 000 000</b>
	ateliers d'information et de concertation avec les acteurs pour la mise en place des faîtières	68 702	99 618	45 000 000
	Appuyer la mise en place d'organisations faîtières, de coopératives, d'associations et autres groupements d'acteurs par filières	76 336	110 687	50 000 000
	Appuyer la mise en place et l'animation de cadres de concertation des acteurs des PFNL	15 267	22 137	10 000 000
	Mener des actions d'IEC	22 901	33 206	15 000 000
	Assurer la formation des acteurs sur des thématiques diverses (techniques de production, de transformation et de	114 504	166 031	75 000 000
	Formation des agents de l'APFNL et des structures partenaires sur des thématiques diverses	38 168	55 344	25 000 000
			0	
<b>5024</b>	<b>Equipements consommables</b>	<b>972 061</b>	<b>1 409 489</b>	<b>636 700 000</b>
	Appuyer les ménages pour une meilleure présentation et conditionnement des produits (emballages, labellisation, etc)	22 901	33 206	15 000 000
	Appuyer les ménages dans la mise en place de jardins potagers de PFNL, de vergers de PFNL	152 672	221 374	100 000 000
	Appuyer les producteurs dans la production de produits biologiquement propres	56 031	81 244	36 700 000
	Organiser et appuyer l'approvisionnement des ménages en PFNL à partir des zones de production (forêts classées, protégées): achat intrants pfnl	45 802	66 412	30 000 000
	Appuyer la mise en place d'une unité pilote servant de site de démonstration et de promotion des PFNL : achat intrants	30 534	44 275	20 000 000

	Assurer l'édition et la diffusion des documents réglementaires sur les PFNL	22 901	33 206	15 000 000
	Soutenir la commercialisation des PFNL par l'appui des ménages en infrastructures marchandes (hangars, magasins de stockage en gros, etc)	625 954	907 634	410 000 000
	matériel et outils de sensibilisation/communication du public	15 267	22 137	10 000 000
<b>5025</b>	<b>Equipements non consommables</b>	<b>823 588</b>	<b>1 194 202</b>	<b>539 450 000</b>
	Organiser et appuyer l'approvisionnement des ménages en PFNL à partir des zones de production (forêts classées, protégées): achat camion de livraison	68 702	99 618	45 000 000
	Appuyer l'opérationnalisation de l'APFNL (1sw, 4pu, 6motos, 15 ordpc, mob bureau, etc)	205 267	297 637	134 450 000
	Appuyer les ménages pour l'acquisition d'outils et d'équipements appropriés de cueillette, de stockage, de conservation et de transformation des PFNL	549 618	796 947	360 000 000
<b>5027</b>	<b>Appui Service Technique</b>	<b>43 000</b>	<b>62 350</b>	<b>28 165 000</b>
	Assurer le suivi évaluation des activités du projet			
<b>5028</b>	<b>Frais généraux de fonctionnement</b>	<b>144 000</b>	<b>208 800</b>	<b>94 320 000</b>
	Appuyer le fonctionnement des structures du projet		0	
	<b>Sous total</b>	<b>3 269 000</b>	<b>4 740 050</b>	<b>2 141 195 000</b>
<b>5029</b>	<b>PSC (13%)</b>	<b>424 970</b>	<b>616 207</b>	<b>278 355 350</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 693 970</b>	<b>5 356 257</b>	<b>2 419 550 350</b>

## ANNEXE V : Base d'estimation des lignes budgétaires

Codes	Détails du budget	euro	USD								
		Montants (en Euro)	Montant (USD)	Montant (CFA)	Durée (mois)	Nombre	Taux/ mois	Année I	Année II	Année III	Total
<b>5011</b>	<b>Salariés professionnels</b>	<b>137 405</b>	<b>199 237</b>	<b>90 000 000</b>							<b>90 000 000</b>
	Gestionnaire financier du projet	27 481	39 847	18 000 000	12	1	500 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	18 000 000
	Expert en suivi évaluation du projet	38 473	55 786	25 200 000	12	1	700 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	25 200 000
	Expert en IEC/M du projet	38 473	55 786	25 200 000	12	1	700 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	25 200 000
	Chauffeurs du projet	32 977	47 817	21 600 000	12	4	150 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000	21 600 000
<b>5013</b>	<b>Consultants</b>	<b>45 802</b>	<b>66 412</b>	<b>30 000 000</b>							
5542	<i>Consultant international</i> : conception de prototypes d'emballages adaptés aux PFNL et d'étiquettes certifiant que les produits respectent les normes requises pour un H/M	<b>15 267</b>	22 137	10 000 000	1	1	10 000 000	0	10 000 000	0	10 000 000
5543	<i>Consultant national</i> : étude pour la mise en place d'un dispositif d'autofinancement des activités de l'APFNL (identification des types et sources de recettes) pour un homme/mois ;	<b>4 580</b>	6 641	3 000 000	1	1	3 000 000	3 000 000	0	0	3 000 000
5543	<i>Consultant national</i> : Identifier des pratiques de cueillette, de conservation et de transformation des PFNL et conception des modules de formation des acteurs pour 3H/M	<b>13 740</b>	19 924	9 000 000	3	1	3 000 000	6 000 000	3 000 000	0	9 000 000
5543	<i>Consultant national</i> : une étude des marchés des PFNL prioritaires dans la zone d'intervention du projet, pour cinq homme/mois	<b>12 214</b>	17 710	8 000 000	5	1	3 000 000	5 000 000	3 000 000	0	8 000 000

<b>5014</b>	<b>Contrats</b>	<b>564 885</b>	<b>819 084</b>	<b>370 000 000</b>							
5571	Appuyer les ménages à élaborer des plans de développement d'entreprise de PFNL (PDE)	76 336	110 687	50 000 000							
5571	Appuyer les artisans ruraux dans la production et la diffusion de technologies adaptées de cueillette, de stockage, de	305 344	442 748	200 000 000							
5571	Organiser des enquêtes de consommation	38 168	55 344	25 000 000							
5572	Appuyer l'opérationnalisation de l'APFNL (réfection bâtiments)	76 336	110 687	50 000 000							
5573	Recensement des acteurs professionnels et des organisations socioprofessionnelles œuvrant dans l'exploitation, la commercialisation et la promotion des PFNL	22 901	33 206	15 000 000							
5573	Réaliser des tests de laboratoire sur les qualités nutritionnelles des PFNL	22 901	33 206	15 000 000							
5573	Organiser des sessions de sensibilisation des acteurs sur la consommation des pfnl	22 901	33 206	15 000 000							
<b>5020</b>	<b>Travailleurs sous contrats locaux</b>	<b>126 046</b>	<b>182 766</b>	<b>82 560 000</b>							
5327	Complément salaire	114 137	165 499	74 760 000							74 760 000
	Directeur national	16 489	23 908	10 800 000	12	1	300 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	10 800 000
	Coordonnateur technique APFNL	3 664	5 313	2 400 000	12	1	100 000	0	1 200 000	1 200 000	2 400 000
	Chefs de division APFNL	16 489	23 908	10 800 000	12	3	100 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	10 800 000
	Techniciens APFNL	37 099	53 794	24 300 000	12	9	75 000	8 100 000	8 100 000	8 100 000	24 300 000
	Chefs d'antenne APFNL	12 366	17 931	8 100 000	12	3	75 000	2 700 000	2 700 000	2 700 000	8 100 000
	Techniciens antennes	16 489	23 908	10 800 000	12	6	50 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	10 800 000
	Directeurs régionaux	11 542	16 736	7 560 000	12	7	30 000	2 520 000	2 520 000	2 520 000	7 560 000
5651	Main d'œuvre occasionnelle	4 580	6 641	3 000 000				1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000
5652	Personnel d'appui administratif	7 328	10 626	4 800 000							4 800 000
	Secrétaire siège APFNL	1 832	2 656	1 200 000	12	1	50 000	0	600 000	600 000	1 200 000
	Secrétaires comptables des DRECV	3 298	4 782	2 160 000	12	3	20 000	720 000	720 000	720 000	2 160 000
	Chauffeurs siège APFNL	2 198	3 188	1 440 000	12	2	30 000	0	720 000	720 000	1 440 000

<b>5021</b>	<b>Voyages</b>	<b>76 336</b>	<b>110 687</b>	<b>50 000 000</b>							
	Missions de terrain	<b>38 168</b>	55 344	25 000 000							
	Voyage International	<b>38 168</b>	55 344	25 000 000							
<b>5023</b>	<b>Formation</b>	<b>335 878</b>	<b>487 023</b>	<b>220 000 000</b>							
	ateliers d'information et de concertation avec les acteurs pour la mise en place des faîtières	68 702	99 618	45 000 000							
	Appuyer la mise en place d'organisations faîtières, de coopératives, d'associations et autres groupements d'acteurs par filières	76 336	110 687	50 000 000							
	Appuyer la mise en place et l'animation de cadres de concertation des acteurs des PFNL	15 267	22 137	10 000 000							
	Mener des actions d'IEC	22 901	33 206	15 000 000							
	Assurer la formation des acteurs sur des thématiques diverses (techniques de production, de transformation et de	114 504	166 031	75 000 000							
	Formation des agents de l'APFNL et des structures partenaires sur des thématiques diverses	38 168	55 344	25 000 000							
<b>5024</b>	<b>Equipements consommables</b>	<b>972 061</b>	<b>1 409 489</b>	<b>636 700 000</b>							
	Appuyer les ménages pour une meilleure présentation et conditionnement des produits (emballages, labellisation, etc)	22 901	33 206	15 000 000							
	Appuyer les ménages dans la mise en place de jardins potagers de PFNL, de vergers de PFNL	152 672	221 374	100 000 000							
	Appuyer les producteurs dans la production de produits biologiquement propres	56 031	81 244	36 700 000							
	Organiser et appuyer l'approvisionnement des ménages en PFNL à partir des zones de production (forêts classées, protégées): achat intrants pfnl	45 802	66 412	30 000 000							
	Appuyer la mise en place d'une unité pilote servant de site de démonstration	30 534	44 275	20 000 000							

	et de promotion des PFNL : achat intrants										
	Assurer l'édition et la diffusion des documents règlementaires sur les PFNL	22 901	33 206	15 000 000							
	Soutenir la commercialisation des PFNL par l'appui des ménages en infrastructures marchandes (hangars, magasins de stockage en gros, etc)	625 954	907 634	410 000 000							
	matériel et outils de sensibilisation/communication du public	15 267	22 137	10 000 000							
<b>5025</b>	<b>Equipements non consommables</b>	<b>823 588</b>	<b>1 194 202</b>	<b>539 450 000</b>							
	Organiser et appuyer l'approvisionnement des ménages en PFNL à partir des zones de production (forêts classées, protégées): achat camion de livraison	68 702	99 618	45 000 000		1véhicul e sw	4 véhic pu	6 motos	15 ord pc	mob bureau	autre mat
	Appuyer l'opérationnalisation de l'APFNL (1sw, 4pu, 6motos, 15 ordpc, mob bureau, etc)	205 267	297 637	134 450 000		3500000 0	60350000	9000000	15100000	10000000	5000000
	Appuyer les ménages pour l'acquisition d'outils et d'équipements appropriés de cueillette, de stockage, de conservation et de transformation des PFNL	549 618	796 947	360 000 000				1500000			
<b>5027</b>	<b>Appui Service Technique</b>	<b>43 000</b>	<b>62 350</b>	<b>28 165 000</b>							
	Assurer le suivi évaluation des activités du projet										
<b>5028</b>	<b>Frais généraux de fonctionnement</b>	<b>144 000</b>	<b>208 800</b>	<b>94 320 000</b>							
	Appuyer le fonctionnement des structures du projet		0								
	<b>Sous total</b>	<b>3 269 000</b>	<b>4 740 050</b>	<b>2 141 195 000</b>							
<b>5029</b>	<b>PSC (13%)</b>	<b>424 970</b>	<b>616 207</b>	<b>278 355 350</b>							
	<b>TOTAL</b>	<b>3 693 970</b>	<b>5 356 257</b>	<b>2 419 550 350</b>							